

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE RELATIVE À
L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2019-2020

DOSSIER : R-4057-2018

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Me SIMON TURMEL
Mme SYLVIE DURAND

AUDIENCE DU 24 AOÛT 2018

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me HÉLÈNE BARRIAULT et
Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER
avocat Hydro-Québec Distribution (HQD)

PERSONNES INTÉRESSÉES :

Me NICOLAS DUBÉ
avocat de l'Administration régionale Kativik (ARK)

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais, l'Association hôtellerie
Québec et l'Association des restaurateurs du Québec
(ACEFO-AHQ-ARQ)

Mme ÉMILIE GAUMONT
stagiaire de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI)

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (grame)

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC FRASER	6
REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN	30
REPRÉSENTATIONS PAR Me NICOLAS DUBÉ	37
REPRÉSENTATIONS PAR Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire	40
REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	58
RÉPLIQUE PAR Me ÉRIC FRASER	83

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-quatrième
2 (24e) jour du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-quatre
8 (24) août deux mille dix-huit (2018), dossier
9 R-4057-2018 : Demande relative à l'établissement
10 des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire
11 2019-2020.

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier
13 sont maître Louise Rozon, présidente de la
14 formation, ainsi que maître Simon Turmel et madame
15 Sylvie Durand.

16 Les procureurs de la Régie sont maître
17 Hélène Barriault et maître Alexandre de Repentigny.

18 La demanderesse est Hydro-Québec
19 Distribution représentée par maître Éric Fraser.

20 Les personnes intéressées qui participent à
21 la présente audience sont :

22 Administration régionale Kativik représentée par
23 maître Nicolas Dubé;

24 Association coopérative d'économie familiale de
25 l'Outaouais et Association hôtellerie Québec et

1 Association des restaurateurs du Québec
2 représentées par maître Steve Cadrin;
3 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
4 représentée par madame Émilie Gaumont;
5 Groupe de recherche appliquée en macroécologie
6 représenté par maître Prunelle Thibault-Bédard;
7 Regroupement des organismes environnementaux en
8 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler.

9 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
10 qui désirent présenter une demande ou faire des
11 représentations au sujet de ce dossier? Je
12 demanderais aux parties de bien vouloir
13 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
14 les fins de l'enregistrement. Aussi, auriez-vous
15 l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire
16 est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Madame la Greffière. Alors, bonjour à tous
19 en cette fin d'été deux mille dix-huit (2018).

20 Alors, le seize (16) août dernier, la Régie
21 a fait parvenir une correspondance dans le cadre du
22 dossier tarifaire du Distributeur afin de vous
23 convoquer à la présente audience dans le but
24 d'obtenir les commentaires des personnes
25 intéressées et du Distributeur quant à

1 l'opportunité de suspendre l'examen des
2 interventions en efficacité énergétique considérant
3 l'examen en cours des programmes et mesures du
4 Distributeur dans le cadre de la demande de
5 Transition énergétique Québec.

6 On vous demandait également vos
7 commentaires en ce qui a trait au traitement
8 réglementaire qui serait applicable dans
9 l'éventualité où la Régie décidait de suspendre
10 l'examen des interventions en efficacité
11 énergétique.

12 Alors, s'il n'y a pas de commentaire
13 préliminaire, nous allons débiter avec le
14 Distributeur, maître Fraser.

15 REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC FRASER :

16 Alors, Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et
17 Madame les Régisseurs. Il y a quelques éléments de
18 contexte. Donc, évidemment, à la demande de la
19 Régie, on a fait une réflexion sur la question qui
20 était posée, à savoir : est-ce qu'il serait
21 pertinent de cesser l'examen des programmes
22 d'efficacité énergétique ou des interventions en
23 efficacité énergétique.

24 Nous comprenons que cette demande s'inscrit
25 également, mais en fait, je dirais un large

1 contexte de cohérence institutionnelle dans la
2 mesure où une décision similaire a été rendue dans
3 le dossier d'Énergir, dans une correspondance du
4 vingt-huit (28) juin dans le dossier 4018-2017. Et
5 on comprend que la décision qui a été rendue par la
6 Régie, dans le dossier Énergir, est une décision
7 qui était principalement motivée par de grands
8 principes de cohérence institutionnelle et
9 évidemment d'allégement réglementaire.

10 On comprend également que ce sont les
11 éléments qui ont été plaidés au soutien de la
12 demande d'Énergir parce que je comprends qu'Énergir
13 était en demande pour cela, ce qui distingue de la
14 situation présente où Hydro-Québec n'est pas en
15 demande pour une solution similaire.

16 Par contre, évidemment, on souscrit
17 entièrement et à cent pour cent (100 %) aux
18 objectifs qui sont recherchés par la demande et aux
19 arguments qui ont permis qu'elle soit approuvée
20 dans le cadre du dossier d'Énergir. Et là, je
21 résume très sommairement, et mes représentations
22 seront d'ailleurs très sommaires. Évidemment, une
23 cohérence institutionnelle, j'en ai parlé, et
24 l'allégement réglementaire. Dans un contexte très
25 très très particulier de, je dirais, de

1 chevauchement, en fait, de transition quant à... il
2 y a un élément de transition quant à la
3 réglementation applicable dans le fin détail aux
4 interventions d'efficacité énergétique et on
5 s'entend qu'il s'agit d'une situation
6 exceptionnelle dans la mesure où je ne crois pas
7 qu'au-delà de l'année deux mille dix-neuf (2019),
8 où il y aura un chevauchement entre une formation
9 qui aura à décider d'un budget et une autre
10 formation qui aura à décider d'éléments beaucoup
11 plus costauds compte tenu qu'il s'agira du premier
12 exercice en vertu des nouvelles dispositions pour
13 l'approbation du plan du TEQ. Je ne crois pas
14 qu'au-delà de deux mille dix-neuf (2019), cette
15 situation se reproduise compte tenu des éléments
16 que vous connaissez en ce qui concerne
17 l'application de ce nouveau cadre.

18 (9 h 08)

19 Cela étant dit, le problème est quand même
20 entier en ce qui concerne le dossier tarifaire deux
21 mille dix-neuf/deux mille vingt (2019-2020) du
22 Distributeur. Lequel est divisé en deux, il y a une
23 espèce de dichotomie parce qu'il y a une partie du
24 dossier tarifaire qui sera examiné par deux
25 formations différentes.

1 Donc, les interventions en efficacité
2 énergétique, en ce qui concerne leur approbation
3 budgétaire, sont définitivement examinées dans le
4 présent dossier, mais il y a une formation saisie
5 de l'approbation, et vous me pardonnerez, je
6 n'aurai peut-être pas tous les termes exacts du
7 plan de Transition énergétique Québec, le Plan
8 directeur. Je suis en train de me réchauffer, là.
9 Donc, il y a effectivement une question, tout à
10 fait pertinente, qui pourrait soulever des enjeux
11 juridictionnels et de cohérence qui sont importants
12 à résoudre.

13 Cela étant dit, le Distributeur n'a pas
14 fait de demande particulière. Et on réfléchissait
15 sur la raison pour laquelle nous n'avions pas fait
16 de demande similaire à Énergir et, évidemment, ce
17 que je constate et ce qu'on a constaté à l'examen,
18 évidemment, on est beaucoup moins familier avec les
19 dossiers tarifaires dans le domaine gazier, c'est
20 qu'il semblait y avoir, à tout le moins, à la
21 lecture que nous en avons faite, il y a semblait y
22 avoir un examen beaucoup plus détaillé des
23 programmes dans les dossiers en matière gazière.
24 Chez le Distributeur, de mon expérience et de notre
25 expérience, les budgets se ressemblent beaucoup

1 depuis plusieurs années et les programmes se
2 ressemblent beaucoup depuis plusieurs années. Nous
3 sommes donc vraiment dans une continuité, et je
4 parle, évidemment, pour le Distributeur, ici.

5 Et on me corrigera, évidemment, j'imagine
6 que certains auront du plaisir à me corriger là-
7 dessus, mais j'étais beaucoup sur l'impression
8 qu'au fil des ans, l'examen des programmes était
9 beaucoup plus ciblé. Et qu'évidemment, d'un point
10 de vue juridique, l'examen des programmes est
11 toujours un exercice qui est utile à l'exercice de
12 la juridiction principale qui est d'approuver un
13 budget. Et donc, la façon de savoir si le budget
14 est raisonnable, c'est d'aller voir le programme.
15 Donc, si vous avez examiné des programmes au cours
16 des cinq dernières années, par exemple, bien, il va
17 de soi qu'il n'est peut-être pas nécessaire de
18 réexaminer un programme. La seule question qui se
19 pose, c'est : est-ce que le budget que le
20 Distributeur présente cette année est un budget à
21 la lumière de l'historique réglementaire qui est
22 juste et raisonnable?

23 Donc, aux fins tarifaires, la seule
24 question qui vous préoccupe, c'est : est-ce que le
25 budget que je vais approuver est juste et

1 raisonnable? Et vous pouvez très bien vous
2 satisfaire d'une analyse qui n'est pas une analyse
3 de chacun des programmes puisque c'est un exercice
4 que vous avez fait en continu depuis plusieurs
5 années et ce n'est pas un exercice qui est
6 nécessaire parce qu'on n'approuve pas les
7 programmes à chaque année, on approuve les budgets.

8 Donc, cela étant dit, il y a une
9 distinction qui s'impose avec la proposition que
10 nous vous ferions avec celle qui a été faite dans
11 le dossier d'Énergir - et là, je saute un peu à ma
12 conclusion. Nous croyons qu'effectivement, il est
13 opportun, pour les mêmes raisons qui ont été
14 évoquées dans le dossier tarifaire d'Énergir
15 4018-2017, de suspendre l'examen des programmes
16 dans le cadre du dossier tarifaire, compte tenu
17 qu'il y a une autre formation qui est saisie du
18 même exercice.

19 (9 h 13)

20 Cela étant dit, le Distributeur ne
21 proposerait pas une reconduction du budget deux
22 mille dix-huit (2018), mais proposerait une
23 approbation du budget deux mille dix-neuf (2019).

24 C'est une nuance qui est importante parce
25 que le budget deux mille dix-neuf (2019) est, en

1 fait, c'est une distinction qui est importante avec
2 le dossier d'Énergir puisqu'il est beaucoup plus
3 confortable, j'imagine, pour un régisseur de
4 reconduire un budget déjà approuvé puisqu'il y a
5 une démonstration de raisonnabilité a déjà été
6 faite. Malheureusement, nous, on ne peut pas
7 demander une reconduction puisque, malgré, en fait,
8 l'ensemble des arguments qui sont communs, le
9 budget dans ces composantes est un peu différent.

10 Par contre, dans l'ensemble des éléments
11 fondamentaux, ils sont similaires, c'est-à-dire
12 l'effort tarifaire demandé dans le budget du
13 Distributeur deux mille dix-neuf (2019) est le même
14 que l'effort tarifaire consenti dans le dossier
15 tarifaire deux mille dix-huit (2018).

16 Ensuite de ça, nous sommes dans une
17 continuité de programme, donc les programmes
18 présentés en deux mille dix-huit (2018), les
19 programmes présentés en deux mille dix-neuf (2019)
20 et les programmes présentés dans le dossier du plan
21 directeur sont les mêmes et sont en continuité. La
22 nuance, c'est que certaines composantes du budget
23 ont varié et à ce titre, la Régie devra se
24 satisfaire de la preuve déposée et de la conformité
25 du budget, bien qu'il soit à la même hauteur

1 tarifaire, dans ces composantes lui permettant de
2 statuer qu'il est juste et raisonnable.

3 J'aborde cette question de front puisque je
4 ne peux pas vous dire qu'on réadopte le même
5 budget, on divise le même programme, mais il y a
6 des composantes, je ne peux pas avoir la même
7 candeur à vous dire : écoutez, c'est la même chose.
8 Il y a des composantes budgétaires qui diffèrent et
9 je crois qu'il est de votre responsabilité de vous
10 assurer que vous êtes confortable avec ça.

11 De la même manière que le Distributeur ne
12 peut pas vous demander une reconduction deux mille
13 dix-huit (2018) puisque compte tenu que dans sa
14 présentation budgétaire deux mille dix-neuf (2019)
15 il veut poursuivre. Donc, en deux mille vingt
16 (2020), c'est une question de cohérence et de
17 stabilité de la présentation du dossier.

18 L'élément qui diffère beaucoup, par contre,
19 et ça, c'est un autre élément pour vous rassurer,
20 résoudre de la GDP à faire pour laquelle il y a eu
21 une décision, est-ce que c'est cette semaine...
22 avant-hier, donc l'élément budgétaire qui se
23 retrouve et qui explique, dans le fond, la
24 composition différente de certains éléments, mais
25 je vous rassure que c'est marginal, s'explique par

1 la GPD... qui est présentée dans les interventions
2 d'efficacité énergétique et pour laquelle nous
3 avons une décision pour deux mille dix-huit/deux
4 mille dix-neuf (2018-2019). Donc, encore là, on se
5 situe en cohérence réglementaire puisque toute
6 cette portion-là a été décidée.

7 Alors, j'en suis presque rendu à la
8 conclusion, mais laissez-moi réviser mes notes, un
9 instant. Alors, j'en suis à ma conclusion. Donc,
10 évidemment, nous approuvons la proposition de la
11 Régie de suspendre l'examen des programmes. Par
12 contre, nous ne demandons pas une reconduction du
13 budget deux mille dix-huit (2018), mais bien une
14 approbation du budget présenté deux mille dix-neuf
15 (2019).

16 (9 h 18)

17 Pourquoi on demande une approbation du deux
18 mille dix-neuf et en vertu de quoi on pense que
19 c'est pertinent, en fait, il est plus opportun
20 d'approuver le deux mille dix-neuf (2019),
21 évidemment, c'est en raison des nuances dans les
22 composantes, mais c'est aussi en raison du fait
23 qu'il s'agit du même effort tarifaire, les budgets
24 sont similaires, on est dans une continuité de
25 service, comme je vous disais, et il s'agit du

1 budget qui, en fait, des programmes qui sont
2 présentés également dans le Plan directeur.

3 Donc, la proposition, si la Régie n'examine
4 pas de manière détaillée les programmes, je crois
5 qu'il serait pertinent que la Régie, si l'exercice
6 n'a pas été poursuivi, qu'il y ait quand même des
7 demandes de renseignements sur tous les éléments
8 dont je viens de vous parler sur la composition
9 budgétaire pour se rassurer.

10 Donc non, peut-être qu'on n'a pas à aller
11 dans l'examen détaillé des programmes. Par contre,
12 je crois que la présente formation devra se
13 rassurer quant aux arguments que je vous fais sur
14 le fait que c'est le même effort tarifaire malgré
15 la nuance des composantes puisque je ne voudrais
16 pas qu'en bout de ligne, on nous reproche de vous
17 faire passer quelque chose qui est identique alors
18 qu'il y a des nuances qui se retrouvent au niveau
19 de la présentation budgétaire et de ses
20 composantes, en fait, je dirais plus composantes
21 comptables.

22 Cela étant dit, nous ne demandons pas de
23 traitement particulier s'il y avait des éléments
24 qui seraient, pas de comptes de frais reportés
25 particuliers pour capter des nuances qui pourraient

1 résulter de la décision du Plan directeur pour la
2 simple et bonne raison que nous ne croyons pas
3 qu'il y aura de nuances qui seront matérielles à ce
4 point pour l'année deux mille dix-neuf (2019)
5 puisque'il faut être bien réaliste que le Plan
6 directeur va être examiné dans l'avenir, il y aura
7 une décision au courant de l'année deux mille dix-
8 neuf (2019) et que si la formation du Plan
9 directeur deux mille dix-neuf (2019) fait des
10 propositions qui auront des impacts substantiels,
11 il y aura, en fait, nous sommes confiants que ces
12 impacts substantiels, de manière raisonnable,
13 devraient se matérialiser beaucoup plus à partir de
14 l'année deux mille vingt (2020), compte tenu que la
15 décision sera rendue en cours d'année tarifaire
16 deux mille dix-neuf (2019) et que les
17 représentations, il y aura de soi que si on fait
18 des modifications substantielles à un programme qui
19 est en cours, un programme pour lequel il y a déjà
20 des approbations budgétaires, il serait beaucoup
21 plus cohérent et des représentations seraient
22 faites en ce sens si c'était nécessaire que ces
23 modifications-là entrent en vigueur dans l'année
24 tarifaire subséquente de telle manière qu'on puisse
25 poursuivre le traitement réglementaire des dossiers

1 de la meilleure façon et s'assurer de la présence
2 des budgets pour la réalisation de ces nouveautés
3 qui pourraient avoir un impact substantiel sur les
4 budgets.

5 Alors, ça résume. Notre position elle est
6 simple, elle permet fort probablement d'atteindre
7 un niveau d'allégement réglementaire dans le
8 dossier tarifaire du Distributeur. Elle permet
9 assurément de respecter la juridiction de la
10 formation saisie du Plan directeur et elle permet
11 aussi à la formation du dossier tarifaire de faire
12 un exercice qui, selon moi, sera un exercice
13 suffisant dans le contexte de l'année deux mille
14 dix-neuf (2019) puisqu'on pourra toujours plaider
15 la pureté réglementaire à l'effet que tout doit
16 être examiné en détail.

17 Mais l'idée ici, c'est que nous sommes dans
18 une situation exceptionnelle, et il faut trouver
19 des mécanismes qui assurent la raisonnable de
20 l'exercice et qui vous permettra à vous, saisis de
21 la question, de vous assurer du caractère
22 raisonnable du budget deux mille dix-neuf (2019).

23 Ce qui me permet quand même de faire un
24 certain parallèle, puisque nous sommes dans les
25 premières années du MRI pour le Distributeur, et on

1 s'entend qu'il y a beaucoup de composantes du
2 budget du Distributeur qui, cette année, ne seront
3 pas réexaminées, mais qui, par ailleurs, seront
4 jugées suffisantes puisque ce sont des composantes
5 qui ont fait l'objet de décisions au fil des ans et
6 dont l'application de la formule vous donne une
7 satisfaction, une assurance quant au caractère
8 raisonnable du budget.

9 (9 h 24)

10 Bien, je vous dis de la même manière que la
11 proposition que nous vous faisons, et pour laquelle
12 on a accepté votre invitation, est une proposition
13 qui vous permet sans nécessairement aller dans un
14 niveau de détails tarifaires ligne par ligne,
15 « cost of service », si vous me permettez
16 l'anglicisme, mais qui vous permet de statuer sur
17 le caractère raisonnable du budget deux mille dix-
18 neuf (2019) en efficacité énergétique du
19 Distributeur dans le contexte exceptionnel de ce
20 chevauchement de juridiction entre deux formations.

21 Alors, à moins que vous n'ayez des
22 questions, évidemment nous pourrions revenir en
23 réplique, là, compte tenu que c'est prévu dans le
24 calendrier, ça terminerait mes représentations pour
25 le Distributeur. Je vous remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Merci, Maître Fraser. Alors, nous allons
3 prendre une pause avant de vous poser quelques
4 questions, Maître Fraser.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Parfait.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Donc, on revient à neuf heures quarante-cinq
9 (9 h 45).

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Excellent. Je vous remercie.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Madame Durand, elle a une question pour vous.

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Seulement une?

18 Mme SYLVIE DURAND :

19 On va commencer par une. Si j'ai bien compris, vous
20 mentionnez que le budget... outre le GDP Affaires,
21 là, le budget proposé pour l'année tarifaire deux
22 mille dix-neuf (2019), bien que globalement il soit
23 similaire à celui de deux mille dix-huit (2018),
24 vous mentionnez qu'il y a des nuances au niveau des
25 programmes. Est-ce que vous pourriez être un peu

1 plus explicite sur les nuances et les différences,
2 en fait, entre les deux?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Il n'y a pas de nuances dans les programmes, c'est
5 les même programmes. Donc, c'est les mêmes
6 programmes, c'est les mêmes efforts tarifaires mais
7 je ne pourrais pas vous dire que c'est le même
8 budget. Il y a peut-être une nuance de quelques
9 millions entre les deux.

10 Et, par ailleurs, vous pourriez facilement
11 me revenir en me disant : « Il y a une différence,
12 par exemple, de... » et là j'y vais de mémoire
13 « ... de vingt-trois millions (23 M) entre le
14 budget deux mille dix-huit (2018) et le budget deux
15 mille dix-neuf (2019) », or, ce vingt-trois
16 millions (23 M) là s'explique par la GDP.

17 Donc, si vous preniez... Mais c'est la
18 grande nuance. Ce n'est vraiment que les budgets...
19 lorsqu'on inclut la GDP, les budgets sont
20 identiques. Et si vous me demandiez de faire une
21 conciliation, probablement qu'il y aurait encore
22 quelques légères variations compte tenu que le
23 budget GDP approuvé cette semaine est probablement
24 différent de celui qui est proposé dans le dossier
25 tarifaire. C'est les grandes nuances.

1 Mme SYLVIE DURAND :

2 Donc, si je résume, outre le GDP, il ne reste
3 pratiquement plus de nuances?

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Non, c'est la même chose. Mais ce n'est pas
6 identique, il y a des variations de quelques
7 millions au budget total mais on parle de la même
8 chose. Mais, pour nous, c'est important, une
9 adoption du budget deux mille dix-neuf (2019),
10 compte tenu que la présentation comptable, si on
11 veut une pérennité avec celle-ci puis si on veut se
12 retrouver dans le rapport annuel, bien, il est
13 important pour nous de vous demander l'approbation
14 de deux mille dix-neuf (2019). Juste un petit
15 instant.

16 À titre d'exemple, si on fait du ligne par
17 ligne, et là j'ai la pièce du dossier tarifaire de
18 cette année, HQD-10, document 1, page 26 de 42, le
19 tableau A-2, vous pouvez voir une des nuances dont
20 je vous faisais mention pour les réseaux autonomes
21 où le budget autorisé est de six millions (6 M) et
22 il y a un budget de trois virgule six (3,6) qui est
23 proposé. On parle de ce niveau... Et c'est pour ça
24 que je ne peux pas vous dire qu'ils sont
25 identiques, il y a des nuances comme celle-là. Je

1 crois qu'il serait tout à fait opportun si la
2 Régie, à l'examen du budget, se questionne, qu'elle
3 puisse... qu'elle ne ferme pas la porte à ces
4 questions-là qui vont vous permettre d'exercer
5 votre jugement quant au caractère raisonnable.

6 Mais, une fois qu'on a dit ça, il y a une
7 très grande nuance entre ça et le réexamen des
8 programmes, là. On reste à un niveau très
9 budgétaire. Voilà.

10 Mme SYLVIE DURAND :

11 Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Turmel.

14 (9 h 51)

15 Me SIMON TURMEL :

16 Oui. Bonjour, Maître Fraser. J'ai une question.

17 Vous avez terminé votre phrase en disant que c'est
18 important que le budget deux mille dix-neuf (2019)
19 soit approuvé...

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Oui.

22 Me SIMON TURMEL :

23 ... si on veut se retrouver dans le rapport annuel.

24 Me ÉRIC FRASER :

25 En fait, la question de la présentation, oui, la

1 question de la pérennité de la présentation est
2 de... Oui.

3 Me SIMON TURMEL :

4 Et se retrouver dans le rapport annuel d'Hydro-
5 Québec...

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Hydro-Québec réglementée Distribution.

8 Me SIMON TURMEL :

9 O.K.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Et dans le prochain dossier tarifaire.

12 Me SIMON TURMEL :

13 O.K. Sinon vous ne vous retrouvez pas dans le
14 rapport annuel si on approuve...

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Bien nous on va sûrement se retrouver mais les
17 lecteurs vont peut-être avoir plus de difficulté
18 dans la mesure où c'est la continuité de la
19 présentation. À moins qu'on exerce un recul complet
20 à deux mille dix-huit (2018) mais c'est pas ce
21 qu'on suggère.

22 Me SIMON TURMEL :

23 O.K. Merci, j'ai pas d'autres questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 J'en ai quelques-unes.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Non, ça va bien, je suis réchauffé je pense.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est bon. On se questionne sur la difficulté que
5 cela pourrait représenter de permettre un
6 questionnement pour juger de la raisonnablement du
7 budget qui est demandé pour les interventions en
8 efficacité énergétique et le fait que, mettons, si
9 on allait dans la voie de suspendre ou de cesser
10 l'examen des programmes, ça risque pas de rendre
11 l'exercice un peu complexe...

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... parce que souvent pour juger de la
16 raisonnablement, bien, plusieurs intervenants vont
17 dire « Bien là, moi j'ai besoin de questionner les
18 programmes sinon je ne suis pas capable de me
19 prononcer. ».

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Puis là, on va dire « Ah, il est-tu en train
24 de... » comme on a cessé l'examen, bien, c'est
25 difficile.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Oui. En fait...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 On trouve que ça ne sera peut-être pas simple ce
5 que vous proposez.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 ... c'est une bonne question. Mais, en fait, ma
8 préoccupation n'est pas à ce niveau-là, elle est à
9 un niveau qui est en amont de ça, à savoir que les
10 programmes sont pareils et les budgets sont les
11 mêmes mais je pense que s'il s'agissait d'une
12 reconduction, ça serait simple parce que je vous
13 demanderais de reconduire le budget que vous avez
14 approuvé.

15 Or, je vous demande d'approuver le budget
16 deux mille seize (2016) (sic) en invoquant les
17 mêmes arguments... deux mille dix-neuf (2019)...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Il arrive un âge où on a le goût de rajeunir.

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Alors... Mais malheureusement, je ne vous demande
22 pas une reconduction de ce fait. Je fais preuve de
23 transparence et je vous dis qu'il y a des nuances
24 et je demande à la Régie de se satisfaire de ces
25 nuances-là mais c'est la même chose. Entre ce que

1 je plaide et ce que la preuve vous révèle et votre
2 compréhension de la preuve.

3 Donc, c'est une bonne question de, l'idée
4 étant de s'assurer que le budget présenté est le
5 même budget compte tenu des adaptations basées sur
6 les mêmes programmes.

7 Mais je ne demande pas un réexamen des
8 programmes, je demande bien que la Régie soit bien,
9 qu'elle se rassure sur le fait, essentiellement,
10 sur ce que je vous plaide à l'effet que bien qu'il
11 y ait des nuances, nous sommes dans le même
12 univers. Et vous l'avez très bien compris avec vos
13 questions sur la GDP, la grande nuance c'est la GDP
14 et quelques postes budgétaires qui peuvent varier.

15 Mais si la Régie est convaincue, à la
16 lumière de la preuve, mais je ne voudrais pas
17 fermer la porte à une opportunité, mais on reste
18 dans le domaine budgétaire. Est-ce que la variation
19 qui est prévue ici, puis il y en a très peu. Cela
20 étant dit, ça crée une zone d'ombre et nous en
21 sommes tout à fait conscients mais...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Évidemment, avant de vous convoquer à la présente
24 audience, la Régie a aussi réfléchi à comment les
25 choses pourraient se passer.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Vous avez mentionné que si, bon, qu'il y a des
5 chances que la décision dans le dossier de
6 Transition énergétique Québec soit rendue en deux
7 mille dix-neuf (2019) - c'est pas un gros scoop,
8 vous avez peut-être raison, on présume - et que de
9 toute façon s'il y a des changements majeurs qui
10 seraient apportés aux programmes et mesures du
11 Distributeur, ces changements ne pourraient pas
12 être mis en oeuvre avant l'année suivante.

13 (9 h 56)

14 Mais, par exemple, s'il y a un programme,
15 une hypothèse, il y a un programme qui est examiné
16 dans le cadre de l'autre dossier, un programme du
17 Distributeur, puis que la formation considère que
18 ce programme n'est finalement plus pertinent, on ne
19 l'approuve pas et donc, on ne reconnaît pas, parce
20 qu'on approuve les budgets et l'apport financier
21 des programmes dans le cadre de TEQ, mais là, c'est
22 pas... ça ne prend pas beaucoup de temps de mettre
23 fin à un programme et évidemment le budget. Donc,
24 est-ce que de créer un compte d'écart qui viendrait
25 capter les différences entre le budget deux mille

1 dix-neuf (2019) et l'apport financier qui pourrait
2 être... qui sera approuvé dans l'autre dossier est
3 quelque chose qui serait viable pour le
4 Distributeur?

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Juste un petit instant. Le problème qu'il y a avec
7 ça, c'est que si j'ai une décision en cours
8 d'année, le budget risque d'être dépensé, là. Les
9 budgets sont approuvés, ils sont prévus être
10 dépensés donc je peux effectivement mettre fin à un
11 programme. Mais, mettre fin à un programme, le
12 budget va avoir été dépensé. Il a été approuvé, il
13 doit avoir été... peut-être pas au complet, mais il
14 y a bien des chances qu'il ait été dépensé de
15 manière substantielle.

16 Donc, oui, on pourrait avoir un compte de
17 frais reportés qui capte ces écarts-là, mais nos
18 représentations dans le dossier de Transition
19 énergétique, c'est que j'ai un budget qui est
20 approuvé par une formation et c'est le budget que
21 j'utilise pour faire ma planification financière.

22 Donc, je vais certainement plaider ou
23 demander à ce qu'il soit plaidé dans Transition
24 énergétique. Parce que ce qu'il ne faut pas
25 oublier, c'est la formation de Transition

1 énergétique qui va venir perturber un cadre déjà
2 établi parce que lorsque je vais plaider, je vais
3 avoir un budget. Moi, j'ai un budget qui est
4 présenté et j'ai, dans ma planification financière,
5 un budget présenté puis je vais avoir une décision
6 qui va comme approuver ce budget-là.

7 Ensuite de ça, j'ai une autre formation qui
8 va vraiment se pencher sur du robuste et, nous, on
9 sait que nos programmes sont robustes, donc on
10 pense qu'ils vont être approuvés, évidemment, on
11 fait cette supposition-là. Mais, s'il y a des
12 choses robustes du type de : ce que vous faites
13 depuis cinq ans, c'est pas bon, on l'enlève, bien,
14 on va plaider, d'accord, mais ça va être à compter
15 de deux mille vingt (2020) parce que ce serait une
16 perturbation majeure, en plein coeur d'une année
17 tarifaire.

18 Et ça, c'est un principe réglementaire
19 important parce qu'on va... nous, on va se
20 présenter, deux mille deux mille dix-neuf (2019)
21 avec notre cadre réglementaire bien solide. Donc,
22 la formation saisie du Plan directeur doit
23 nécessairement tenir en compte ces éléments-là. Et
24 ça ne l'empêche pas de faire un travail robuste sur
25 le reste puisque je pense que le Plan directeur a

1 quand même une certaine pérennité, mais on ne peut
2 pas perturber une année tarifaire, perturber une
3 stabilité... une stabilité tarifaire. Cela étant
4 dit, c'est notre vision des choses. Et il pourrait
5 y avoir un compte de frais reportés que nous
6 ferions les mêmes représentations.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K. C'est bon, on pourra revenir en réplique peut-
9 être pour avoir...

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Parfait. Je vous remercie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... plus de précisions. Merci beaucoup, Maître
14 Fraser. Nous allons poursuivre avec les
15 représentations de l'ACEF de l'Outaouais, Maître
16 Cadrin.

17 REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN :

18 Bonjour. Bonjour à la Régie. Maître Steve Cadrin
19 pour l'ACEF de l'Outaouais, mais également pour
20 AQH-ARQ, les représentations vont être identiques
21 sur les représentations qu'on a eues ce matin du
22 Distributeur. Alors, ça vaudra pour les deux
23 intervenantes.

24 Je vais commencer par la fin, là, l'aspect
25 comptable qu'on vient de discuter à l'instant avec

1 maître Fraser. On n'est pas en désaccord avec cette
2 position-là sur le traitement des budgets approuvés
3 dans le dossier tarifaire. Je comprends qu'on
4 hésite entre le CFR, pour utiliser nos mots usuels,
5 et de demander que le budget, ou de demander que la
6 décision dans le dossier de Transition énergétique
7 Québec s'applique à compter d'une année subséquente
8 et non pas rétroactivement. C'est ce qu'on vous
9 propose dans les deux cas.

10 Je pense que c'est... La stabilité, on suit
11 maître Fraser là-dessus, on suit le Distributeur
12 là-dessus. Ces gens se sont engagés dans le cadre
13 de ces programmes-là, bien, il ne faudrait pas
14 reculer en arrière puis dire, effectivement, on va
15 déstabiliser, si vous me permettez l'expression,
16 une décision qui a déjà été rendue, et présumant
17 toujours que votre décision est rendue avant celle
18 du dossier 4043, ce qui me semble être une évidence
19 peut-être. Mais je ne veux pas faire de « scoop »
20 parce que c'est encore moins moi qui peux en faire.
21 C'est plus de votre côté ce « scoop » là.

22 Alors, sur cet aspect de traitement
23 comptable-là, parce que je pense que c'est ça la
24 question principale de ce matin qu'on a à traiter,
25 c'est comment on va faire si on arrive là. Parce

1 qu'on n'arrêtera pas de faire de l'efficacité
2 énergétique, on ne mettra pas les programmes de
3 côté. Et puis nos représentations, puis là je vais
4 faire dans la nuance, parce que j'avais beaucoup de
5 difficulté à suivre maître Fraser d'un côté et de
6 l'autre, aujourd'hui, là, sur la question de savoir
7 si les programmes doivent continuer l'examen dans
8 le cadre du dossier tarifaire, la réponse pour les
9 deux intervenantes, c'est « business as usual ».
10 Ça, c'est notre position.

11 On étudie et on tranche et on décide, et on
12 a un dossier tarifaire complet sur cette question
13 d'efficacité énergétique-là, les mesures, GDP, pas
14 GDP, et caetera. On aura la discussion GDP Affaires
15 en temps et lieu, savoir effectivement est-ce que
16 c'est de l'efficacité énergétique, et caetera. Il y
17 a des débats là-dessus. Mais ça ne sera pas devant
18 vous nécessairement. Mais quand même il y a... puis
19 il n'y a pas une reconnaissance à ce niveau-là,
20 mais c'est ce qui est présenté dans le budget, puis
21 on va vivre avec pour l'instant.

22 Là où la distinction que je faisais avec
23 maître Fraser, c'est que, là, on semblait vous
24 dire, bien, on ne peut pas vraiment remettre en
25 question les programmes. Là, je rejoins une

1 question que vous avez posée tout à l'heure, Maître
2 Rozon, alors, en disant, bien, écoutez, si, dans
3 certaines mesures, il y a du questionnement sur le
4 programme qui se fait pour la raisonnabilité du
5 budget, bien, il n'y a pas à se limiter dans ce
6 questionnement-là.

7 Alors, plutôt que de tenter de déterminer
8 maintenant puis de découper les questions qui
9 pourront être posées ou pas posées sans trop
10 connaître les questions qui seront posées, pas
11 posées, c'est pour ça que je reviens à mon
12 expression anglophone « business as usual ». Si
13 vous considérez que les questions ne sont pas
14 pertinentes en cours de route, si des demandes de
15 renseignements doivent être écartées sur certaines
16 des questions qui sont posées, parce que ce n'est
17 pas une question qui est pertinente selon vous,
18 bien, d'abord, le Distributeur fera ses
19 représentations en temps et lieu et puis vous
20 déciderez en temps et lieu s'il y a des
21 contestations de ces réponses non fournies
22 peut-être, parce qu'on dira que ce n'est pas
23 pertinent face à cette question-là.

24 Mais je ne pense pas qu'aujourd'hui, puis
25 je soumets ça avec respect, que c'est le temps de

1 commencer à d'avance déterminer ce qu'on va faire
2 ou pas faire dans des questions qui s'en viendront.
3 Moi, je suis d'opinion qu'il y a des questions qui
4 vont peut-être toucher la façon dont le programme
5 est monté, la façon dont il fonctionne. Même si ça
6 fait cinq ans qu'il existe, certains ajustements
7 dans certains cas peuvent être mis en place cette
8 année. Puis, là, je ne veux pas rentrer dans le
9 micro détail aujourd'hui. Ce n'était pas ça du
10 tout, je pense, l'intention aujourd'hui. Et ce
11 n'était pas non plus l'exercice auquel, moi, je me
12 suis préparé pour les deux intervenantes. Ça, c'est
13 clair.

14 Mais en disant tout simplement qu'il n'y a
15 pas de suspension, puis que le dossier tarifaire
16 continue comme d'habitude, pour utiliser maintenant
17 l'expression en français, cette question-là sera
18 débattue en temps opportun s'il y a des objections
19 sur la nature des questions. Or, c'est là la nuance
20 que je fais avec maître Fraser, parce que je pense
21 que sur le reste, on s'entend avec le Distributeur.
22 On est d'accord avec cette proposition-là de
23 continuer. Ce n'est pas la même chose que Énergir.
24 Je ne suis pas dans le dossier Énergir et je ne
25 ferai pas de distinction avec le dossier Énergir.

1 Je comprends que, ici, on veut un budget et on veut
2 pouvoir effectivement récupérer les sommes qui sont
3 investies là-dedans, puis on est d'accord avec ça.
4 C'est tout à fait normal.

5 Il faut que le budget soit approuvé. Il
6 faut que vous en jugiez de la raisonnable. Puis
7 une fois que c'est fait, bien, il ne faut pas
8 retourner en arrière. Il y aura deux options, le
9 compte de frais reportés ou enfin, bref, de
10 suggérer ce que maître Fraser dira dans le dossier
11 4043. On y viendra quand ça se sera présenté dans
12 4043 puis on fera les représentations appropriées à
13 ce moment-là. Alors, pour nous, il est urgent de ne
14 rien faire de nouveau, de continuer comme on devait
15 continuer dans ce dossier-ci. Je ne sais pas si
16 vous avez des questions pour moi.

17 Me SIMON TURMEL :

18 J'avais de la misère à saisir, « pas de
19 suspension », « business as usual », puis « on est
20 d'accord avec le Distributeur ». J'essayais de
21 comprendre, vous dites, on est d'accord avec le
22 Distributeur pour quoi?

23 Me STEVE CADRIN :

24 Le Distributeur nous demande d'approuver les
25 budgets deux mille dix-neuf-deux mille vingt

1 (2019-2020) tels que présentés dans la cause
2 tarifaire. On est d'accord avec eux que cette
3 question-là donc est à l'ordre du jour, elle doit
4 demeurer à l'ordre du jour et doit être déterminée
5 dans le dossier actuellement. Il n'y a pas de
6 suspension de cette discussion-là.

7 Me SIMON TURMEL :

8 Et le contenu des programmes se fait-il ici ou se
9 fait dans le TEQ?

10 Me STEVE CADRIN :

11 Le contenu des programmes, ce que je disais par
12 rapport à ça, c'est là la nuance, ce que je
13 faisais, c'est que ça se peut, il est possible,
14 c'est difficile dès à présent de discuter de cette
15 question-là, il se peut que les questions
16 budgétaires ou les questions d'argent touchent
17 certaines modalités du programme. Mais, là, je ne
18 peux pas faire l'exercice aujourd'hui devant vous.
19 Des questions qu'on pourrait poser tantôt quand on
20 sera reconnu intervenant puis qu'on aura fait
21 l'analyse du dossier pour les DDR, ceci étant dit,
22 en temps et lieu.

23 Je pense que, pour les fins d'un exercice
24 budgétaire d'une année tarifaire X, vous devez vous
25 poser toutes les questions que vous avez à vous

1 poser. Si ça inclut certains questionnements de
2 certains programmes, certains aspects du programme,
3 c'est à l'ordre du jour normalement, c'est à
4 l'ordre du jour cette année.

5 Me SIMON TURMEL :

6 O.K. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est bon. Merci, Maître Cadrin.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Je pensais avoir suscité une question. J'ai eu
11 peur, je veux dire, ce n'est pas clair encore.

12 (10 h 05)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non, votre position est très claire. Merci. Alors,
15 nous allons poursuivre avec l'Association régionale
16 Kativik, Maître Dubé.

17 REPRÉSENTATIONS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

18 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour au
19 banc. Nicolas Dubé pour l'Administration régionale
20 Kativik. Également, bonjour aux gens d'Hydro-Québec
21 et aux membres de la Régie.

22 Pour ce qui est de la proposition de la
23 Régie, de suspendre l'examen des programmes et
24 mesures d'Hydro-Québec Distribution, l'ARK ne
25 s'oppose pas à cette proposition, pour les motifs

1 invoqués par maître Fraser ce matin.

2 Pour ce qui est de l'approbation du budget
3 deux mille dix-neuf (2019), nous nous en remettons
4 à la discrétion de la Régie.

5 Ceci étant dit, l'intervention de l'ARK
6 s'inscrit principalement en suivi de la décision
7 D-2018-025. Sur la question des interventions en
8 efficacité énergétique, au paragraphe 534 de la
9 décision, la Régie avait demandé au Distributeur,
10 notamment, là, d'effectuer quatorze (14) audits
11 énergétiques dans les quatorze (14) villages du
12 Nunavik et de présenter ses résultats dans le cadre
13 du prochain dossier tarifaire, donc dans le cadre
14 du présent dossier.

15 Lorsqu'on regarde la pièce HQD-10, document
16 1, à la section 6, donc la section qui vise les
17 interventions en efficacité énergétique au Nunavik,
18 le Distributeur propose de continuer les audits qui
19 avaient été faits en deux mille quinze (2015) au
20 courant de cet automne pour dépôt d'un plan
21 d'action dans la prochaine cause tarifaire, donc la
22 cause tarifaire vingt - vingt et un (20-21).

23 Je crois qu'il y a ici une nuance. Je ne
24 crois pas que la suspension de l'examen des
25 programmes et mesures du Distributeur veut dire la

1 suspension de l'examen de l'ensemble de la pièce
2 HQD-10, document 1. À mon avis, dans cette pièce-
3 ci, notamment à la section 6, ce que propose le
4 Distributeur n'est pas un examen de programmes et
5 de mesures parce qu'en ce moment, ce qui est
6 demandé au Distributeur, c'est d'effectuer des
7 audits pour déposer un plan d'action qui,
8 éventuellement, va mener à la proposition de
9 programmes et de mesures.

10 Donc, l'ARK, si la Régie décide de
11 suspendre l'examen des programmes et mesures du
12 Distributeur, voudrait néanmoins conserver son
13 droit de pouvoir poser des DDR sur la section 6 de
14 la pièce HQD-10, document 1, pour comprendre ce que
15 le Distributeur veut faire.

16 La preuve est relativement succincte à cet
17 égard-là, quels vont être les audits? Quelle va
18 être la nature des audits? Est-ce que les audits
19 vont faire en sorte qu'ils répondent au paragraphe
20 534 de la décision de la Régie? Également, j'aurai
21 des représentations à faire à cet égard-là, tout
22 dépendamment des réponses qu'on va avoir obtenues
23 aux DDR et des questions que je pourrais poser dans
24 le cadre de l'audience.

25 Donc, mon commentaire va de ce sens-là, on

1 ne voudrait pas que la décision de la Régie se
2 traduise par une suspension totale de l'examen de
3 la pièce HQD-10, document 1, parce que je crois
4 qu'il y a des nuances et ce n'est pas l'ensemble de
5 ce document-là qui a trait à l'examen à proprement
6 dit de programmes et de mesures du Distributeur.

7 Donc, ça clôt mes courtes représentations,
8 comme je l'avais annoncé dans ma lettre plus tôt
9 cette semaine. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Dubé, c'était très clair.

12 Me NICOLAS DUBÉ :

13 Merci. Bonne journée.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci beaucoup. Nous allons poursuivre avec la
16 FCEI, Madame Gaumont.

17 REPRÉSENTATIONS PAR Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire :

18 Bonjour, Madame la Présidente, chers Régisseurs.

19 Émilie Gaumont, stagiaire, en remplacement de
20 maître André Turmel, donc pour la FCEI. Donc, nos
21 représentations aussi seront assez courtes
22 aujourd'hui et sont assez similaires à celles du
23 Distributeur.

24 D'abord, il convient de préciser que notre
25 cliente est aussi intervenante au niveau du

1 deuxième aspect du dossier de TEQ, dossier 4043.

2 (10 h 10)

3 Donc, en réponse à la première question
4 demandée par la Régie concernant l'opportunité de
5 suspendre ou non l'examen des interventions en
6 efficacité énergétique dans le présent dossier,
7 étant donné l'examen en cours, comme on le sait
8 bien, dans le dossier TEQ, nous sommes d'avis qu'il
9 serait opportun de suspendre les interventions.

10 Selon notre cliente, ça ne serait pas
11 justifié ni efficace de traiter des interventions
12 en efficacité énergétique de manière parallèle dans
13 les deux dossiers. Cependant, et pour répondre
14 également à la deuxième question posée par la
15 Régie, notre cliente est d'avis que l'examen du
16 coût des interventions en efficacité énergétique
17 pour lesquelles le Distributeur demande un budget
18 de cent un millions de dollars (101 M\$) pour
19 l'année deux mille dix-neuf (2019), ça c'est, en
20 fait, notamment, ça appert aux pièces à la demande
21 au paragraphe 25, pièce B-0002 ainsi qu'à la
22 présentation de la demande tarifaire deux mille-
23 dix-neuf/deux mille vingt (2019-2020) à la page 10,
24 la pièce B-0006.

25 Donc, on est d'avis que ces interventions-

1 là au niveau des coûts ne devraient pas être
2 suspendues, donc elles mériteraient d'être
3 discutées dans le présent dossier étant donné leurs
4 impacts pour la fixation des tarifs. Donc, ce
5 traitement-là serait similaire à celui pratiqué
6 depuis quelques années par la Régie.

7 Maintenant, pour poursuivre avec la
8 troisième question demandée, notre cliente est
9 toutefois d'avis que, le cas échéant, les questions
10 portant sur les interventions en gestion de la
11 demande en puissance devraient être autorisées et
12 discutées dans le cadre du présent dossier, dans la
13 mesure où elles sont requises pour traiter
14 adéquatement des autres aspects du dossier
15 également liés à la gestion de la demande en
16 puissance.

17 Donc, par exemple, des questions sur la GDP
18 résidentielle pourraient être nécessaires pour
19 apprécier adéquatement les propositions de crédits
20 et de tarifs de pointe critique résidentielle et
21 donc leurs interactions avec la GDP résidentielle.

22 Donc, pour résumer notre position, la
23 position de la FCEI, notre cliente demande que
24 l'examen des interventions soit suspendu dans le
25 présent dossier, sauf pour ce qui est de l'aspect

1 budgétaire. De plus, les questions qui portent sur
2 les interventions en gestion de la demande en
3 puissance devraient être permises dans la mesure où
4 elles sont liées aux autres initiatives de gestion
5 de la demande en puissance dans le présent dossier,
6 aux autres initiatives qui sont notamment en lien
7 avec l'approbation du budget et des tarifs.

8 Donc, ça clôt notre position. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 J'aurais peut-être une question pour comprendre
11 votre position. Comment la FCEI voit l'examen du
12 budget deux mille dix-neuf (2019) qui est demandé
13 par le Distributeur pour ses interventions en
14 efficacité énergétique et le non-examen du contenu
15 des programmes.

16 Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce que vous avez une vision claire par rapport
20 à ça?

21 Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire :

22 Oui, comme ça a été mentionné par le Distributeur,
23 on convient qu'un examen détaillé des programmes
24 n'est pas nécessaire dans le présent dossier étant
25 donné le dossier de TEQ qui a lieu en parallèle.

1 Mais comme les budgets sont similaires aux années
2 précédentes, les interventions sur ces budgets-là
3 mériteraient de ne pas être suspendues et d'être
4 discutées dans le présent dossier et, notamment,
5 s'il y a des liens avec la gestion de la demande en
6 puissance, ces discussions-là au niveau de la
7 gestion de la demande en puissance liées au budget
8 devraient aussi être discutées dans le présent
9 dossier.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Juste pour bien comprendre, on en a fait mention
12 tantôt...

13 Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... cette semaine dans le cadre d'un autre dossier
17 qui examine le GDP Affaires...

18 Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire :

19 Hum, hum.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... il y a une décision qui a été rendue et qui
22 reconnaît un budget pour ce programme-là aux fins
23 de la tarification des tarifs du Distributeur pour
24 la prochaine année. Donc ça, j'imagine que la FCEI
25 ne veut pas requestionner ce programme-là,

1 considérant qu'il y a une ordonnance de sauvegarde,
2 de ce que j'ai pu comprendre, qui...

3 Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire :

4 Oui, effectivement.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... permet la reconduction du programme pour la
7 prochaine année.

8 Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire :

9 Effectivement.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K. C'est pas dans cet esprit-là que vous
12 voulez...

13 Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire :

14 Non, c'est...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est s'il y a des liens avec d'autres éléments
17 du...

18 Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire :

19 C'est ça.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... de la demande.

22 Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire :

23 Oui, exactement, c'est ça.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. C'est beau?

1 Mme ÉMILIE GAUMONT, stagiaire :

2 Merci, bonne journée.

3 (10 h 00)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup. Nous poursuivons avec les
6 représentations du GRAME, Maître Thibault-Bédard.

7 REPRÉSENTATIONS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

8 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur, Madame les
9 Régisseurs. Bonjour à tout le monde aujourd'hui.
10 Prunelle Thibault-Bédard pour le GRAME.

11 Donc, d'abord, en ce qui a trait à la
12 première question qui était posée par la Régie, à
13 savoir l'opportunité de suspendre l'examen, le
14 GRAME est d'avis qu'il est opportun de suspendre
15 l'examen des interventions, et ce, pour trois
16 raisons. Tout d'abord, éviter un risque de
17 décisions contradictoires, bien entendu; favoriser
18 une saine utilisation des ressources de la Régie et
19 des intervenants; et finalement, dans le but de
20 respecter l'intention du législateur.

21 Les deux premiers motifs étaient les motifs
22 qui étaient évoqués par Énergir dans sa demande et
23 qui ont été reconnus par la Régie puis je n'ai pas
24 besoin de faire un exposé très long, là. Je crois
25 que tout le monde est d'accord avec la logique,

1 d'étudier la même question dans deux dossiers,
2 c'est pas gagnant pour personne. Donc, oui, le
3 risque d'une décision contradictoire, mais
4 également tout l'effort qui serait mis de part et
5 d'autre par les intervenants et par le personnel de
6 la Régie pour étudier la même chose deux fois.

7 Ceci dit, ce constat-là nous mène à se
8 dire, bon, donc des deux dossiers, on devrait
9 renoncer à l'étude d'un et n'en conserver qu'un
10 seul. Mais là, lequel? Auquel donner priorité? Et
11 c'est là que je trouvais intéressant, qu'on
12 trouvait intéressant d'aller se questionner un
13 petit peu sur c'est quoi l'intention derrière le
14 dossier TEQ puis est-ce que l'intention est de
15 vraiment lui donner priorité à ce moment-ci?

16 Donc, j'ai regardé dans la Loi sur la
17 Régie, est-ce que j'ai un indice de : de quelle
18 façon les dossiers, les questions d'efficacité
19 énergétique vont être traitées dans le futur. Puis
20 malheureusement, il n'y a pas d'indice clair parce
21 que bien, préalablement au projet de Loi 106, là,
22 qui est venu ajouter les nouveaux articles sur la
23 transition énergétique.

24 Vous le savez comme moi, il n'y avait pas
25 d'article qui mentionnait explicitement de quelle

1 manière les programmes d'efficacité énergétique
2 étaient approuvés. Donc, en ajoutant 85.41, on n'a
3 pas eu besoin de faire une modification de
4 concordance qui nous aurait un peu appris, là,
5 t'sais, qu'est-ce qui se passe dans le futur avec
6 l'examen de ces dossiers-là. Ça fait que c'est un
7 peu mystérieux. Donc, je me suis rappelée de mes
8 cours de droit qui me disaient « on peut aller voir
9 dans les débats des assemblées parlementaires pour
10 essayer de se renseigner un petit peu sur c'est
11 quoi l'intention derrière tout ça. »

12 Donc, je suis allée fouiller de ce côté-là
13 et j'ai trouvé des propos qui sont assez explicites
14 de la part de la sous-ministre associée à
15 l'énergie, madame Luce Asselin qui dit :

16 Le Plan directeur va nommément
17 comprendre maintenant les plans
18 globaux en efficacité énergétique des
19 Distributeurs, donc Gaz Métro,
20 maintenant Énergir, Gazifère et Hydro-
21 Québec dans le meilleur des mondes...

22 et c'est ce qu'on vise

23 ... ne seront plus devant la Régie de
24 l'énergie avec leur PGEÉ. Donc, la
25 Régie va devoir prendre en compte

1 l'offre réglementée qui est à
2 l'intérieur du Plan directeur pour
3 identifier s'il y a impact tarifaire.

4 L'intention donc semble être effectivement que la
5 priorité, si vous me permettez ce terme-là est
6 donné au dossier TEQ, pour ce qui est de l'examen
7 général de tout ce qui se passe en efficacité
8 énergétique.

9 Bien sûr, on est un peu, on est avant le
10 cas, on n'est pas pendant le cinq ans du Plan
11 directeur, donc je ne pense pas que les propos de
12 la sous-ministre s'appliquaient nécessairement au
13 présent dossier, mais je crois qu'on peut
14 s'inspirer de ça pour en déduire que, vu
15 l'intention de donner priorité au Plan de
16 directeur, il m'apparaîtrait cohérent de suspendre
17 l'examen dans le présent dossier et de céder le pas
18 au dossier TEQ.

19 C'était la conclusion à laquelle on
20 arrivait à prime abord, mais j'aimerais y apporter
21 quelques petites nuances après avoir entendu
22 l'argumentation du Distributeur par maître Fraser.
23 Je vais revenir à mes nuances plus tard, mais je
24 fais seulement que vous en avertir maintenant.

25 Je vais d'abord passer à la deuxième

1 question, donc qui était soumise par la Régie, à
2 savoir celle du traitement réglementaire.

3 Bien sûr, le GRAME est en faveur d'un
4 traitement réglementaire qui va permettre la
5 continuité de l'offre en efficacité énergétique,
6 donc ça, c'est acquis. Mais, en ce qui concerne
7 donc la bonne façon de le traiter, on a
8 l'impression que la réponse à cette question-là
9 dépend d'une variable essentielle. Puis la
10 variable, c'est : ça va être quoi l'effet de la
11 décision sur le deuxième aspect dans le dossier TEQ
12 une fois qu'elle va être rendue?

13 (10 h 21)

14 Puis là, je vois deux... Au départ, le
15 GRAME, on ne voyait qu'une possibilité. On se
16 disait, bien, ça va venir écraser toute autre
17 décision qu'il aurait pu y avoir entre-temps par
18 rapport aux interventions en efficacité
19 énergétique. Donc, si la deuxième décision a
20 priorité et vient écraser, dans ce contexte-là, le
21 traitement réglementaire qui était proposé, qui
22 serait proposé par le GRAME, c'est tout simplement
23 de permettre l'utilisation d'un compte de frais
24 reportés portant intérêt pour financer la poursuite
25 des interventions en efficacité énergétique en

1 attente de la décision du deuxième aspect du
2 dossier 4043. On fait ici un peu le parallèle avec
3 des situations où il y a des CFR donc qui sont
4 créés pour des investissements qui n'ont pas encore
5 été autorisés, mais pour lesquels les travaux
6 doivent commencer. Donc, c'est en attente, on fait
7 le parallèle, on se dit : bien, c'est en attente de
8 la décision finale dans 4043, on peut le financer
9 de cette façon-là.

10 De l'avis du GRAME, c'est une solution qui
11 éviterait la décision contradictoire, qui éviterait
12 de dépenser des ressources à ce stade-ci pour
13 l'étude d'un budget qui serait remplacé à moyenne
14 échéance, assez facile d'application. Et on juge
15 que le niveau de risque est relativement faible
16 puisque, bien, ce n'est qu'à compter du premier
17 (1er) avril deux mille dix-neuf (2019) que le
18 Distributeur pourrait avoir recours à ce compte-là
19 pour financer les interventions en efficacité
20 énergétique.

21 Et j'ai entendu les prévisions que vous
22 avez faites, Madame la Présidente, un peu plus tôt.
23 Bon. C'est possible que la décision n'arrive pas
24 d'ici là, mais on anticipe que l'intention de la
25 Régie est quand même de rendre une décision dans

1 les meilleurs délais. Donc, on prévoit que s'il y a
2 écart entre le premier (1er) avril deux mille dix-
3 neuf (2019) et la décision à rendre, il devrait
4 être relativement court. Donc, les argents qui
5 pourraient être dépensés dans cette période-là ne
6 nous semblent pas causer un très grand risque via
7 l'utilisation d'un CFR.

8 Ceci dit, la deuxième option, et c'est le
9 Distributeur qui m'a éveillée à cette possibilité-
10 là, serait donc que non, la décision dans 4043 ne
11 l'écrase pas, mais que le budget qui aurait été
12 approuvé soit maintenu pour l'année deux mille dix-
13 neuf (2019). C'est ce que plaide le Distributeur.
14 En fait, c'est ce qu'il nous annonce qu'ils vont
15 plaider dans le dossier 4043, qu'ils demanderaient
16 vu le peu de différence anticipée entre les deux
17 décisions que ce budget-là soit maintenu pour
18 l'année... en fait, jusqu'à la fin de l'année deux
19 mille dix-neuf (2019) et que toute décision
20 différente de la part de TEQ soit appliquée à
21 partir de deux mille vingt (2020).

22 Laissez-moi relire mes notes, parce que je
23 les ai écrites un peu rapidement. Je veux être
24 certaine de ne pas me mélanger dans ce que j'ai à
25 vous dire. D'accord. Donc, cette supposition, cette

1 proposition que fait le Distributeur, à notre avis,
2 remet un peu en question le motif de base pour
3 suspendre l'examen ici. On voulait suspendre
4 l'examen pour éviter une décision contradictoire.
5 Mais là ce que le Distributeur est en train de nous
6 dire, c'est : bien, même si la décision est un
7 petit peu différente, ce n'est pas la fin du monde,
8 ce n'est pas grave, parce que, nous, on va
9 continuer d'appliquer le budget pour deux mille
10 dix-neuf (2019), et les différences dans la
11 décision, on les appliquerait, on en tiendrait
12 compte à partir de deux mille vingt (2020). Donc,
13 ça remet un peu en question le besoin réel de
14 suspendre l'examen à ce moment-ci si, de toute
15 façon, la décision comprendrait dans le présent
16 dossier, s'appliquerait pour deux mille dix-neuf
17 (2019).

18 Et dans ses remarques introductives, le
19 Distributeur a également fait état des distinctions
20 entre le traitement de l'efficacité énergétique du
21 côté du gaz versus du côté de l'électricité,
22 amenant, précisant en fait que, du côté de
23 l'électricité, c'est essentiellement une question
24 budgétaire, qu'on ne va pas examiner le détail des
25 programmes comme le fait du côté du gaz.

1 Donc, et là j'espère ne pas tirer de
2 raccourcis qui sont trop faciles, mais si je
3 comprends bien, le Distributeur nous dit : bien,
4 nous, l'examen de l'efficacité énergétique, en ce
5 qui nous concerne, c'est essentiellement l'examen
6 des budgets et, là, on vous demande d'approuver les
7 budgets qu'on vous demande, mais sur dossier, fiez-
8 vous à notre preuve, posez quelques questions, mais
9 n'allons pas plus loin dans l'examen, et c'est ce
10 budget-là qui sera appliqué à deux mille dix-neuf
11 (2019), et si TEQ nous demande d'apporter des
12 modifications à ça, on va répondre en disant, non,
13 non, non, nous avons un budget qui a été approuvé
14 par la Régie qu'on souhaite maintenir en place pour
15 l'ensemble de l'année deux mille dix-neuf (2019).
16 Mais sachant que ce budget-là n'aura pas fait
17 l'objet de l'examen complet dont il fait
18 habituellement l'objet.

19 Alors, j'ai l'impression qu'on échappe
20 quelque part un morceau de l'examen du budget pour
21 deux mille dix-neuf (2019), si, effectivement,
22 c'est ce qui va se passer avec la décision de TEQ.
23 Et, là, c'est le grand point d'interrogation, je
24 n'ai pas la réponse à ça. Donc, étant donné qu'il y
25 a certains membres de la présente formation qui

1 sont également sur la formation de TEQ, je crois
2 que vous pouvez tenir compte de ces considérations-
3 là dans votre réflexion. Mais dans la mesure où il
4 serait permis au Distributeur de maintenir son
5 budget deux mille dix-neuf (2019) pour l'ensemble
6 de l'année et de ne mettre en oeuvre la décision de
7 TEQ uniquement qu'à partir de deux mille vingt
8 (2020), le GRAME croit qu'un examen complet du
9 budget deux mille dix-neuf (2019) est approprié
10 dans le présent dossier, un peu à la lumière des
11 remarques qui ont été faites par l'intervenant AHQ-
12 ARQ, « business as usual », on laisse le dossier se
13 dérouler et on pose les questions qui doivent être
14 posées. Je vous remercie.

15 (10 h 26)

16 Me SIMON TURMEL :

17 Si c'est « business as usual », on regarde les
18 budgets puis, par défaut, on finit par regarder les
19 programmes, c'est ça?

20 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

21 En effet, oui. Mais, comme le disait maître Fraser,
22 l'examen des programmes n'est jamais très, très
23 approfondi puisque c'est des programmes qui se
24 poursuivent des années précédentes. Et maître
25 Fraser nous a informés qu'il n'y avait pas de

1 changements substantiels dans les programmes tels
2 que présentés. Donc, je n'anticipe pas que le
3 présent dossier mènerait à un besoin de regarder
4 les programmes vu la continuité.

5 Me SIMON TURMEL :

6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 J'aurais une petite question. Quelle est la
9 préférence du GRAME, est-ce que c'est de suspendre
10 l'examen, de laisser la formation dans le dossier
11 de TEQ de faire un exercice complet pour l'examen
12 des programmes et des mesures de même que l'apport
13 financier et de reconnaître cet apport financier là
14 dans le cadre de la prochaine année, deux mille
15 dix-neuf/deux mille vingt (2019-2020) et donc, de
16 prévoir un mécanisme qui pourrait capter les écarts
17 entre le budget demandé et celui qui pourra être
18 finalisé dans le dossier de TEQ ou bien de faire un
19 examen... bien, un examen comme d'habitude dans ce
20 présent dossier et de demander que les programmes
21 qui seront approuvés ne puissent être mis en
22 vigueur que dans un an?

23 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

24 La première position qu'on avait adoptée et qui n'a
25 évoluée qui suite à l'argumentation de maître

1 Fraser, c'était de privilégier une suspension
2 maintenant pour permettre un examen global et sans
3 obstacle de la part de la formation de TEQ. Donc,
4 ne pas mettre des bâtons dans les roues avec des
5 décisions, a priori, qui viendraient restreindre
6 leur liberté d'avoir une vue d'ensemble. Je crois
7 que c'est ça qui distingue les deux dossiers. En
8 fait, c'est que dans le cas de TEQ, les programmes
9 en efficacité énergétique sont évalués dans un
10 contexte qui est beaucoup plus global, avec des
11 cibles, des objectifs à atteindre en matière de
12 transition énergétique. Donc, je crois que c'est
13 important que cet examen-là puisse se tenir dans
14 son entièreté.

15 Bien sûr, il y a un paquet de
16 préoccupations qui sont soulevées pour la suite des
17 choses. Donc, à l'intérieur du cinq ans, quel va
18 être le droit de regard, le droit de questionner
19 des intervenants sur l'évolution du dossier en
20 efficacité énergétique? Ça dépasse la question qui
21 nous est soumise aujourd'hui, mais bien humblement,
22 je vous demande, je vous propose d'éventuellement
23 offrir la possibilité aux intervenants de réfléchir
24 à la question parce qu'on se questionne beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous aussi. Et c'est dans notre intention de vous
3 demander de nous aider dans cette réflexion-là,
4 mais effectivement, là, ce n'est pas nécessairement
5 pour l'an un (1). Là, on est plus dans l'an 1 du
6 Plan directeur, quelle est la meilleure façon de
7 faire notre travail qu'on doit faire? Mais, à l'an
8 (2), il va y avoir des nouvelles questions qui vont
9 se poser, inévitablement, et que nous serons tous
10 appelés à trouver les meilleures réponses. Bien,
11 merci beaucoup pour votre représentation.

12 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

13 Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, nous allons poursuivre avec le ROÉÉ, Maître
16 Gertler.

17 REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Alors, bonjour, Monsieur, Mesdames les Régisseurs,
19 Madame la Présidente. Franklin Gertler pour la
20 ROÉÉ, et je vois qu'il est dix-heures trente
21 (10 h 30) puis, bon, maître Fraser va plaider après
22 le lunch, alors ça me donne une heure pour vous
23 parler. J'espère que tout le monde se repose comme
24 nous cet été, là.

25 (10 h 31)

1 Maintenant, bon, nous sommes, la ROEÉ, dans
2 le dossier 4018 phase 2, c'est-à-dire la cause
3 tarifaire d'Énergir et, bon, dans ce contexte-là,
4 nous nous sommes opposés au transfert, mais on
5 avait dit également à ce moment-là que s'il y
6 avait... pouvait avoir transfert, bien, il faudrait
7 aussi prévoir un processus et une manière de
8 fonctionner devant l'autre formation, c'est-à-dire
9 dans le contexte du TEQ, le dossier 4043, qui
10 permettrait le respect des droits des parties puis
11 un examen complet des questions avec les bonnes
12 personnes.

13 J'ouvre une parenthèse pour dire que nous
14 avons vécu par la suite, justement, une certaine
15 difficulté pour savoir qu'est-ce qui a été mis de
16 côté puis qu'est-ce qui n'a pas été mis de côté
17 dans le dossier tarifaire d'Énergir. Alors, la
18 chose n'est pas nécessairement simple, ça je
19 voulais le mentionner.

20 Puis nous sommes, bon, la question ici est
21 surtout une question d'administration, si on veut,
22 des dossiers et du processus. On reste devant la
23 même Régie, mais il y a beaucoup de morceaux qui
24 bougent en même temps, ça c'est certain, dans le
25 temps puis sur les compétences.

1 Une chose que je voulais juste vous
2 mentionner en commençant. J'ai remarqué que dans la
3 lettre de la Régie du vingt-huit (28) juin deux
4 mille dix-huit (2018), puis excusez-moi, j'ai pas
5 la cote, mais c'est la lettre de maître Dubois dans
6 le dossier R-4018-2017 Phase 2. Puis dans cette
7 lettre-là en date du vingt-huit (28) juin deux
8 mille dix-huit (2018), dans cette lettre-là, la
9 Régie nous dit : « Par les motifs invoqués par
10 Énergir lors de la rencontre préparatoire, la Régie
11 cesse l'examen de la preuve relativement au PGEÉ
12 dans le dossier tarifaire à l'exception de celle
13 déposée en réponse au suivi de décisions rendues
14 dans le dossier antérieur ou de rapports
15 administratifs de la Régie. ».

16 Bon, c'est autour de ce dernier bout qu'on
17 a eu un peu des échanges qui ont quand même
18 occasionné pas mal de travail, je pense à une
19 décision, finalement, de la Régie sur la question.
20 Mais qu'est-ce que je voulais mentionner, c'est
21 qu'on parle de cesser l'examen. Puis moi, ça fait
22 seulement trente-cinq (35) ans que je pratique,
23 mais on parle de cesser l'examen ici puis dans
24 votre lettre du seize (16) août deux mille dix-huit
25 (2018) dans le dossier présent, encore une fois,

1 j'ai pas la cote, j'ai vraiment pas de mérite
2 aujourd'hui, mais dans le dossier R-4057-2018 vous
3 parlez de suspendre l'examen des interventions.

4 Alors, je sais pas si on voulait dire
5 quelque chose de différent, mais je pense qu'il
6 faudrait être, parce que pour moi, suspendre ça
7 veut dire que ça va revenir puis l'autre c'est
8 cesser. Alors, je ne sais pas s'il y a une nuance à
9 apporter, mais je pense qu'il faudrait être clair
10 sur qu'est-ce qu'on veut dire au niveau procédural
11 et en fin de compte.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Très bon point Maître Gertler. Il devait faire
14 chaud peut-être cette journée-là puis on n'a pas
15 réfléchi sur les verbes.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Bien, je ne le sais pas lequel des deux, mais...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est un bon point.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 ... lequel des deux est voulu, mais entendre ma
22 consoeur qui représente le GRAME, peut-être elle
23 entrevoit une espèce de solution mi-figue, mi-
24 raisin, je ne le sais pas, on est aux deux places
25 en même temps. En tout cas, je le souligne

1 simplement ou j'attire votre attention.

2 Maintenant, sur la procédure ici, je l'ai
3 mentionné, puis là, je suis vraiment le dernier de
4 classe aujourd'hui, dans ma lettre du vingt et un
5 (21) août deux mille dix-huit (2018) dans le
6 dossier ici qui a signalé notre participation et on
7 parlait de la planification, j'ai mentionné - puis
8 maître Fraser l'a dit aussi - qu'il n'y a pas de
9 demande de la part d'Hydro-Québec pour faire ce
10 transfert-là. Je ne dis pas que ça ne peut pas se
11 faire, mais ça amène quand même une certaine
12 difficulté parce que nous, on a su ce matin la
13 position, on ne parle pas de reconduire comme Gaz
14 Métro, mais on parle d'approuver d'avance sans
15 examen, un nouveau budget. Alors, je peux vous
16 donner mon opinion, mais on ne peut pas dans ces
17 circonstances-là consulter nos clients puis avoir
18 une idée de quelle position va prendre vraiment.
19 Là, vous allez me dire : bien, ce n'est pas
20 vraiment différent, mais à quoi bon nous amener ici
21 à ce moment-là.

22 (10 h 36)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Donc, en fait, vous soulevez un deuxième bon point
25 malgré que vous n'avez pas la cote pour vos pièces,

1 là. J'ai peut-être oublié de le mentionner dès le
2 départ, mais si un intervenant considère qu'il a
3 besoin d'un peu plus de temps pour déposer ou
4 compléter sa position à la suite des
5 représentations, en fait, j'ai oublié de voir avec
6 mes collègues, on a aucune difficulté, là, à vous
7 permettre, donc on ne veut pas vous brimer
8 personne. L'idée, c'était qu'on voulait prendre une
9 décision le plus rapidement possible afin de
10 clarifier et éviter... bon, le cas échéant ou non,
11 là.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Là, vous voulez que je me porte volontaire pour
14 faire d'autres écrits...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Non, c'est juste qu'on ne veut pas vous brimer
17 personne. Je veux que vous vous sentiez bien à
18 l'aise avec ça.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Je vais revenir tout à l'heure sur la question de
21 la... vous avez parlé du traitement, je pense,
22 réglementaire advenant le cas qu'on procède au
23 transfert ou à la cessation ou à la suspension, je
24 ne sais pas, ici, mais je veux vous parler un peu
25 plus des préoccupations de long terme de mes

1 clients par rapport justement à l'effort à
2 l'efficacité énergétique et par rapport au
3 programme et au processus à la Régie eu égard à ces
4 questions.

5 Nous, bon, au début, on a fait des causes à
6 la Régie sur l'efficacité énergétique ou la
7 réduction de la demande et les causes en bonne et
8 due forme, puis un moment donné, puis là, je n'ai
9 pas exactement le cas, mais on a muté vers un
10 traitement de ces questions-là à l'intérieur des
11 dossiers annuels tarifaires. Puis bon, petit à
12 petit, on a réduit, si on veut, c'est quand même
13 paradoxal dans un contexte de besoins grandissants
14 de transition énergétique puis de réduire la
15 demande à la pointe, réduire la consommation, être
16 plus efficace, on a réduit finalement le temps
17 alloué à ces questions-là, ici, à la Régie et puis,
18 on a dit bon.

19 J'ai eu différents démêlés avec mes
20 confrères sur le fait que maintenant, on est sur le
21 « cruise control », je ne sais pas exactement quel
22 terme, est à une vitesse de croisière dans ces
23 programmes-là. Puis nous, on n'a jamais vraiment
24 accepté cette façon de voir et on pense que ça
25 vient dénaturer les compétences de la Régie déjà

1 dans la matière.

2 Alors, je ne pense pas qu'on devrait bon,
3 dire, puisque, on ne le fait pas de toute manière,
4 aussi bien ne pas le faire. C'est un peu ça la
5 position, à mon sens, qu'Hydro-Québec nous propose.
6 C'est juste approuver un budget, on n'examine pas
7 les programmes, mais la Formation, tout à l'heure,
8 a justement posé la question sur la difficulté qui
9 peut survenir parce que les gens veulent savoir
10 quelque chose derrière les budgets puis
11 éventuellement, aussi, questionné... c'est pas
12 juste une question environnementale, là, c'est
13 peut-être drôle que moi je le dis, mais il y a une
14 question tarifaire aussi. Quel est le bon niveau
15 d'effort en efficacité énergétique ou en gestion de
16 la consommation, ce n'est pas juste une question de
17 gaz à effet de serre ou d'efficacité dans
18 l'utilisation de l'énergie. Parce que nous, on a
19 déjà fait des preuves importantes puis ça, je vous
20 parle de ça parce que ça vous interpelle dans
21 l'exercice de vos fonctions tarifaires. On a déjà
22 fait des preuves surtout dans le cadre des plans
23 d'appro mais pas uniquement à l'effet qu'on peut
24 augmenter les budgets en matière d'efficacité
25 énergétique et avoir, si on a une offre assez

1 générale, avoir pour effet, en fin de compte, de
2 réduire la facture des contribuables. C'est peut-
3 être les tarifs qui ont augmenté, mais la facture
4 va être réduite.

5 (10 h 41)

6 Alors, ça, c'est une question tarifaire,
7 c'est pas une question de TEQ. Alors, je pense
8 qu'il faut faire un peu attention lorsqu'on
9 commence à glisser dans une espèce de vision, de
10 routine par rapport à l'approbation des programmes.

11 Maintenant, sur des aspects un peu plus
12 pointus, je vous dirais que, bien que la loi sur la
13 TEQ, la loi sur Transition énergétique Québec, puis
14 là je parle aux articles 8, 9 et 10, là, dans les
15 objectifs et le contenu du Plan directeur, il
16 pourrait y avoir l'étude d'un bon nombre de
17 considérations qui vont au-delà justement des
18 programmes d'efficacité énergétique.

19 Mais, la chose que je vous ferai remarquer
20 par rapport à la demande d'Hydro-Québec qui vous
21 est faite dans ce cas-ci, spécifique, c'est que
22 pour l'instant, parce que tout le processus au TEQ
23 et le moteur, si on veut, c'est les cibles établies
24 par le gouvernement. Et pour le moment, il n'y a
25 pas de cible en matière... il n'y a pas de cible en

1 matière de gestion de la demande en puissance qui
2 est quand même un gros problème pour vous comme
3 régulateurs d'Hydro-Québec. Il n'y a pas de... puis
4 ça, c'est... Il n'y a pas de cible pour
5 l'utilisation judicieuse de l'énergie, par exemple.
6 Alors, ça, ça nous pose des problèmes.

7 Puis en termes très pratiques, si vous
8 regardez... Là j'ai la cote, là. Vous oubliez peut-
9 être de parler avec vos collègues avant de déclarer
10 des choses, mais au moins, des fois j'ai le... j'ai
11 une cote.

12 Alors, je vous parle du C-ROÉÉ-0002, là,
13 c'est notre demande d'intervention dans le dossier
14 qui nous concerne aujourd'hui, le R-4057-2018. Puis
15 si vous prenez, vous ne l'aurez pas devant vous,
16 mais je peux vous parler quand même de ça de
17 manière générale. Mais, je vous ferai remarquer
18 que, nous, bien on a fait des interventions...
19 notre intervention, et c'est sûr que c'est axé sur
20 l'aspect environnemental de développement durable
21 et plus spécifiquement, sur l'efficacité
22 énergétique, mais pas seulement dans ces volets
23 d'efficacité stricto sensu, mais on parle aussi des
24 affaires qui se rapportent à la tarification
25 dynamique, mesurage net.

1 Puis bon, plus spécifiquement quand on
2 parle en efficacité énergétique, on parle des
3 chauffe-eau à trois éléments. On parle de
4 sensibilisation à la consommation hivernale,
5 sensibilisation à la biénergie. Alors, je vous
6 mentionne ces choses-là parce que ce sont des
7 choses qui ne sont pas... c'est plus de la
8 puissance que de l'efficacité énergétique.

9 Alors, la question se pose : bien, est-ce
10 que ces choses-là, ces questions-là vont rester
11 ici? Est-ce qu'elles vont devenir orphelines et
12 elles ne seront pas traitées? Parce qu'on sait que
13 monsieur Zayat va vous arriver, là, dans le dossier
14 puis vous dire « bien là, surtout avec les crypto
15 monnaies et d'autres centres de données, puis
16 l'électrification des transports, on a un problème
17 de puissance », puis on va vous proposer à assez
18 courte échéance, là, ça s'en vient, là, qu'on va
19 faire des appels d'offres de long terme en
20 matière... » C'est ça qu'ils vont proposer.

21 (10 h 46)

22 Alors, je pense qu'il faut faire bien
23 attention quand on essaie de, je veux dire, bon, on
24 va approuver ça ici les programmes, le budget,
25 c'est le même budget ou à peu près, puis, bon, le

1 reste va s'en aller là-bas, puis « that's it,
2 that's all ». C'est un problème.

3 Puis, là, je vais vous dire en même temps
4 que je comprends que les ressources ne sont pas
5 illimitées, puis on a tous espoir qu'un processus
6 tournant autour du Plan directeur, un programme de
7 transition, va nous donner un résultat qui nous
8 rapproche plus d'une approche intégrée qui a
9 toujours été préconisée, une vue d'ensemble, par
10 nos clients.

11 Là, ça m'amène à la question un petit peu
12 de la loi, puis je vous parlerai après de comment,
13 ce serait quoi le traitement, si on veut,
14 réglementaire. Puis, là, vous allez trouver que,
15 peut-être que je parle de bien des choses, mais ce
16 n'est pas... Je pense que vous avez une réflexion à
17 faire comme Régie sur ces questions-là. J'essaie
18 d'alimenter la réflexion. Et je ne prétends pas,
19 puis je vais le dire tout de suite, je ne prétends
20 pas avoir, puis ce n'est pas notre rôle de trop
21 s'avancer sur les questions de compte de frais
22 reportés puis des aspects comptables. Il y a
23 d'autres représentants de consommateurs qui sont
24 mieux outillés pour vous aider là-dessus.

25 Mais je veux juste vous mentionner, j'avais

1 mentionné que votre loi ou votre rôle en matière de
2 Régie qui exerce ses compétences exclusives en
3 matière de tarifs et des approvisionnements, parce
4 que c'est ça aussi, puis la gestion de la demande
5 en puissance, c'est des questions
6 d'approvisionnement. Dans ce contexte-là, je
7 regarde puis je vois qu'à l'article 52.1 qui,
8 finalement, est l'article charnière pour
9 l'établissement des tarifs, 52.1 de la Loi sur la
10 Régie de l'énergie évidemment, des tarifs d'Hydro-
11 Québec dans ses activités de distribution, même si
12 c'est un petit peu à coucher dehors parce qu'on
13 réfère à plein de choses, mais on remarque qu'un
14 des éléments dont vous tenez compte, puis là je
15 suis aux deux tiers du premier alinéa, on dit :

16 [...] dans la mesure où le
17 Distributeur n'a pas été remboursé de
18 ces montants...

19 puis, là, ce n'est pas nous, mais...

20 ... et, en y apportant les adaptations
21 nécessaires, des paragraphes 6 à 10 du
22 premier alinéa de l'article 49 ainsi
23 que des deuxième et troisième alinéas
24 de ce même article.

25 Alors, là, on doit aller voir les deuxième et

1 troisième alinéas de l'article 49, parce que je
2 vous soumetts que les paragraphes à l'intérieur de
3 l'alinéa 1 de l'article 49 ne sont pas aussi
4 pertinents à nos fins. Mais si on regarde les
5 alinéas 2 et 3, on voit que :

6 Lorsqu'elle fixe un tarif de livraison
7 de gaz naturel,
8 là, il faut lire « électricité » à cause de 52.1,
9 ... la Régie doit également tenir
10 compte du montant total annuel qu'un
11 distributeur de gaz naturel...

12 ou électricité,

13 ... alloue à la réalisation des
14 programmes et des mesures dont il est
15 responsable en vertu du plan directeur
16 en transition, innovation et
17 efficacité énergétiques.

18 (10 h 54)

19 Alors, c'est sûr que vous approuvez en
20 vertu de 85.41, c'est ça, vous approuvez les
21 programmes, mais ils reviennent dans l'exercice aux
22 fins... aux fins tarifaires ici. Alors, c'est sûr
23 que la loi prévoit déjà une certaine interrelation
24 mais, moi, je ne vois rien qui dit que ces
25 questions-là sont évacuées non plus du traitement

1 des tarifs puis, bon, plus largement, de
2 l'exercice, en plus, en continu de votre... de vos
3 responsabilités par rapport au juste tarif puis
4 l'approvisionnement suffisant. Puis, bon, c'est ça,
5 on réfère à 85.41.

6 Bon. Si je résume, je pense que, bon, on
7 peut aussi sentir le vent qui souffle vers le
8 40.43, ça nous inquiète parce qu'on veut que
9 l'exercice soit vraiment valable puis qu'on ne veut
10 pas... ce n'est pas tellement le fait qu'on ne veut
11 pas... Non, je vais dire ça autrement.

12 Je pense qu'il faut faire attention, puis
13 ça, vous le savez, je vous plaide ça depuis très
14 longtemps, de ne pas verser dans un rôle trop
15 passif. Trop passif par rapport à ces questions-là,
16 de développement durable, environnement, qui
17 viennent, finalement, conditionner l'ensemble de
18 votre activité. C'est sûr que vous devez prendre en
19 considération les politiques gouvernementales mais
20 vous demeurez le délégué du pouvoir exclusif dans
21 la matière. Dans toutes les matières. Là je parle
22 de l'article 1 puis l'article 5 puis, bon,
23 l'article 31, 32 de la loi, toutes ces matières-là.

24 Puis à l'exclusion de la Cour supérieure,
25 l'exclusion du gouvernement, l'exclusion de

1 l'Assemblée nationale jusqu'à tant qu'ils ramènent
2 les pouvoirs, vous avez... alors, je pense que
3 c'est très important de ne pas transférer ces
4 questions-là à un dossier sur le TEQ puis, dans le
5 contexte du dossier sur le TEQ, dire : « On fait
6 juste appliquer les cibles du gouvernement et on
7 regarde souvent les programmes qui sont dans le
8 Plan directeur. » Je pense que, vous, vous avez
9 aussi un rôle à jouer avec une vision tout azimut
10 sur ces questions-là. Puis aussi avec une
11 participation du public très... très bien encadrée.

12 Alors, pour le traitement, puis ça, je l'ai
13 mentionné dans ma lettre, dont je n'ai encore pas
14 la cote, ma lettre du vingt et un (21) août deux
15 mille dix-huit (2018), dans le dossier présent. Je
16 dis, puis je suis à la page 2 :

17 Advenant le transfert de sujet vers le
18 dossier R-4043-2018, le ROEÉ fait
19 valoir qu'il deviendrait alors
20 nécessaire de revoir les sujets, la
21 procédure et le calendrier du dossier
22 et d'envisager la possibilité de
23 joindre Énergir à Hydro-Québec comme
24 codemandeur dans le « dossier TEQ ».

25 Puis je dis que

1 le traitement de telles questions de
2 procédure touchant le dossier 4043 et
3 d'autres dossiers demande une
4 participation élargie incluant TEQ,
5 Hydro-Québec, Énergir, Gazifère et
6 tous les intervenants et possiblement
7 les régisseurs dans les différents
8 dossiers.

9 Ça, je sais que ça fait dresser les cheveux
10 sur la tête mais il n'y a rien qui vous empêche,
11 sauf les meubles, de siéger à cinq à certains
12 moments. Il n'y a rien qui vous empêche non plus de
13 faire des versements de preuves ou de DDR pour
14 arranger les choses.

15 (10 h 56)

16 Mais je vous soumets que j'ai de la
17 difficulté surtout... puis, bon le TEQ est à ses
18 premiers pas à la Régie. Je ne suis vraiment pas
19 convaincu de notre capacité ensemble de faire un
20 travail convenable avec seulement le TEQ comme
21 demandeur dans une espèce de dossier omnibus parce
22 qu'on n'a pas de proposition comme telle, on
23 n'aurait pas de proposition à part les budgets, à
24 part peut-être les budgets parce qu'on dit que les
25 budgets vont être approuvés ici devant le TEQ,

1 qu'est-ce qu'on fait pour les demandes de
2 renseignements, qu'est-ce qu'on fait pour les
3 droits de contre-interroger parce que si l'exercice
4 ne se fait plus ici, est-ce qu'on peut contre-
5 interroger les témoins d'Hydro-Québec ou d'Énergir
6 dans l'autre dossier?

7 Il y a quand même des questions importantes
8 qui se posent. Puis pour avoir vécu le dossier
9 depuis deux mille treize (2013) 3867, c'est le
10 dossier générique, moi j'ai toujours été en faveur
11 des dossiers génériques mais ça devient une vraie
12 hydre, à chaque fois qu'on coupe une tête, il y en
13 a une autre qui pousse.

14 Alors, avant de nous embarquer, c'est qui,
15 c'était Jason, c'était qui avec l'hydre, je ne le
16 sais pas mais avant de nous embarquer dans cette
17 galère-là, il faut faire attention de ne pas créer
18 un monstre non plus. Alors, je vous dis...

19 Puis j'ai pas parlé, puis là je vais finir
20 là-dessus, si vous le permettez, mais j'ai pas
21 parlé non plus des questions d'agencement dans le
22 temps. J'ai toujours pas compris qu'est-ce qu'on
23 propose. On propose de faire ça dans le dossier de
24 TEQ lorsque c'est l'année du TEQ, à tous les cinq
25 ans, puis là, il y a d'autres années où ça va être

1 le moment du, mais pour Énergir c'est à chaque
2 année mais pour Hydro-Québec c'est à tous les trois
3 ans, des plans d'approvisionnement. Est-ce qu'on va
4 avoir un autre traitement à ce moment-là?

5 Alors, je pense qu'il y a des choses, il y
6 a des questions à se poser. Est-ce qu'on va innover
7 seulement aux cinq ans? Je ne sais pas mais je
8 trouve ça trop simple de dire « Bien là, on a un
9 problème, il y a comme un échangeur Turcot
10 présentement à la Régie dans le temps puis on va
11 résoudre le problème ».

12 Mais je pense qu'il faut regarder à plus
13 long terme puis de voir comment ça va vraiment
14 marcher, je veux dire avec le plan d'appro
15 d'Énergir, le plan d'appro d'Hydro-Québec et les
16 dossiers annuels et, bon, à tous les cinq ans en
17 prenant pour acquis qu'on ne change pas la loi
18 encore parce que c'est pas dit que, parce qu'une
19 chose qui reste c'est le dossier tarifaire, ça fait
20 longtemps que ça reste.

21 Mais là, on est en élections, est-ce qu'il
22 va y avoir la même politique après, qui le sait?
23 Alors, il y a beaucoup de questions. C'est parce
24 qu'on l'a déjà vu, je pense qu'on est dans notre
25 troisième mouture devant la Régie de tentative de

1 faire une espèce de processus omnibus par rapport à
2 l'efficacité énergétique. Alors, c'est peut-être
3 que la troisième fois ça va être la bonne mais je
4 pense que, en tout cas, je vous soumets qu'il faut
5 faire bien, bien attention dans ces choses-là puis
6 d'être sûrs d'avoir en bout de ligne pas seulement
7 un résultat en approbation mais un processus avec
8 une véritable valeur ajoutée pour l'intérêt public.
9 Alors, je vous remercie de votre attention.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci Maître Gertler. Mais, en fait, je vous
12 reposerais la question initiale : est-ce que vous
13 êtes d'accord pour cesser ou suspendre l'examen du
14 programme jusqu'à ce qu'une décision soit rendue
15 dans le dossier TEQ et de prendre en considération
16 cette décision-là pour fixer éventuellement de
17 façon finale les budgets à allouer aux programmes
18 et mesures du Distributeur ou vous êtes contre?

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Moi je suis dans l'incapacité de vous répondre
21 parce qu'on a une boîte noire qui s'appelle comment
22 ça va être traité de l'autre côté. C'est pour ça
23 que j'ai dit aussi dans l'autre dossier...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bon.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 ... je ne le sais pas qu'est-ce qu'on va faire là-
3 bas. Est-ce qu'on va avoir un processus convenable?
4 C'est ça la question.

5 (11 h 01)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, vous êtes inquiet parce que comme vous ne
8 savez pas comment ça va se faire, on est mieux de
9 rester dans...

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Non, je ne dis pas...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... un mécanisme qu'on connaît, mais...

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 ... qu'on est mieux de rester. Mais, je pense
16 qu'avant de prendre position, t'sais, on devrait
17 savoir qu'est-ce qu'on nous offre.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Hum, hum.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 C'est pas juste d'aller... vous allez là-bas puis
22 arrivé là-bas, on va vous dire, bien là,
23 finalement, des DDR au Distributeur vous n'en aurez
24 pas là-bas.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Hum, hum.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Ou là-bas, on parlera seulement d'efficacité et de
5 réduire la consommation d'un pour cent (1 %) par
6 année...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Hum, hum.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 ... et réduire la consommation des hydrocarbures de
11 cinq pour cent (5 %) durant la période, je pense,
12 je ne sais pas exactement. Puis on ne parlera pas
13 de la gestion de la puissance!

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Hum, hum.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 De la demande en puissance. Alors, je suis
18 incapable de vous parler, de vous répondre à ce
19 niveau-là, je ne sais pas. C'est pour ça que...
20 Puis je trouve ça, bien franchement, un peu... en
21 tout cas, c'est un peu regrettable qu'on n'a pas
22 développé un peu une proposition par rapport à
23 comment ça se passerait. Parce que là maître Fraser
24 nous a parlé de... puis maître... dans Énergir,
25 c'était la même chose. Comment ça va se passer ici

1 dans les dossiers tarifaires?

2 Ils nous ont... ils ont fait comme une
3 proposition, mais il y a personne qui a fait une
4 proposition de comment ça va se passer là-bas.
5 Qu'est-ce que le TEQ pense de ça? Alors, c'est pour
6 ça.

7 Et puis là, à ce moment-là, je sais que
8 c'est pas l'habitude, dans l'habitude de la Régie,
9 mais je pense que vous avez besoin d'une espèce de
10 dossier, une grande conférence peut-être
11 préparatoire pour essayer de faire... peut-être pas
12 pour l'aspect 1 du dossier 4043, mais pour l'aspect
13 2, vous avez peut-être à... On a besoin d'un pacte
14 social disons entre tout le monde sur comment ça va
15 se passer.

16 Alors, je sais que vous êtes peut-être
17 frustrée par cette position-là, mais nous, on
18 est... je veux dire, on n'est pas dans le... on
19 n'est pas là principalement pour l'aspect
20 budgétaire, sauf pour dire que ça nous rassure en
21 rien d'entendre Hydro-Québec dire « bien, c'est la
22 même chose. » Mais, justement, pour nous, la même
23 chose est inadéquate depuis très longtemps.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Hum, hum.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Parce que... Alors, c'est ça, c'est ça la
3 difficulté.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 En tout cas, je prends note de votre suggestion...

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 O.K. Merci beaucoup.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... pour l'autre dossier, là. Bien, écoutez, non,
10 je n'ai pas d'autres questions.

11 Me SIMON TURMEL :

12 Peut-être une précision. Vu que vous n'avez pas de
13 position par rapport à ce que ma collègue vous
14 offrait tout à l'heure de répondre par écrit avec
15 une date, des répliques et tout le kit. Je
16 comprends que vous n'avez plus besoin de... Vous
17 avez dit que vous aviez besoin de délai additionnel
18 pour répondre.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Non, non, mais je n'ai pas... ce n'est pas mon
21 intention de toute manière. Pour l'instant, il n'y
22 a pas de propo... bien, il y a juste une... il y a
23 des propositions orales puis... Bon. Mais...

24 Me SIMON TURMEL :

25 On n'a pas besoin de fixer un calendrier?

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Non, non, non, non. Je ne pense pas. De toute
3 manière, on ne cherche pas des bosses, là, t'sais.
4 Franchement, on a beaucoup de choses à faire ici
5 quelques jours, là. Puis vous aussi, j'en suis
6 convaincu.

7 Me SIMON TURMEL :

8 Merci.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Merci beaucoup.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Maître Gertler. Maître Fraser, est-ce que
13 vous avez besoin d'une pause avant de revenir?

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Je vais prendre une courte pause, dix (10) minutes,
16 mais ça...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 ... et ça devrait être relativement court.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Donc, on revient à onze heures vingt (11 h 20).

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Parfait.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est bon?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Merci beaucoup.

5 SUSPENSION

6 (11 h 27)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Fraser.

9 RÉPLIQUE PAR Me ÉRIC FRASER :

10 Rebonjour. Je vais être bref. Quelques éléments de
11 réplique ou de réflexion supplémentaire,
12 évidemment, on n'est pas dans un grand litige ici.
13 On essaie de trouver la solution la plus efficace
14 pour tout le monde. Le premier élément important,
15 je voudrais quand même répondre, nous sommes tout à
16 fait d'accord avec les réflexions du procureur de
17 l'ARK concernant l'opportunité d'examiner les
18 éléments de suivi.

19 Je l'avais oublié, mais oui, ça fait partie
20 de notre proposition les questions de suivi, qu'il
21 s'agisse du projet pilote biénergie, des
22 programmes, de certains programmes qui ont été
23 identifiés dans la décision D-2017-140 et la
24 décision D-2018-025, nous sommes tout à fait
25 d'accord à ce que les éléments de suivi qui étaient

1 prévus d'être regardés dans le présent dossier
2 continuent. Donc, nous, nous abondons dans le même
3 sens que l'ARK à ce sujet.

4 Maintenant, pour les questions plus
5 complexes et plus philosophiques sur comment
6 examiner et comment concilier le tout. Je
7 commencerais peut-être en vous disant quelle est
8 notre préoccupation et quelle est notre priorité.
9 Notre priorité, c'est d'avoir un budget. Notre
10 priorité, c'est d'avoir un budget deux mille dix-
11 neuf (2019), d'avoir un budget qui nous permet une
12 stabilité et de la façon la plus simple possible.
13 Mais, nous, notre priorité, c'est qu'on s'en va
14 dans notre année deux mille dix-neuf (2019), donc
15 on complète un dossier tarifaire et nous avons
16 besoin de budget, nous avons besoin d'une sécurité
17 quant à notre planification. Donc, la priorité pour
18 nous c'est ça.

19 Cela étant dit, les représentations que je
20 vous ai faites, c'est que le budget que nous vous
21 proposons en deux mille dix-neuf (2019) est
22 essentiellement, à peu de choses près, une
23 reconduction deux mille dix-huit (2018). Mais une
24 fois que je vous l'ai dit, je ne vous l'ai pas
25 prouvé, mais il y a de la preuve qui fait cette

1 démonstration-là. Et je crois que la Régie, si elle
2 se convainc à la lecture de la preuve de ce que je
3 vous dis, peut très bien faire, comme elle a fait
4 dans le dossier d'Énergir, de suspendre et
5 d'approuver ce budget qui constitue ni plus ni
6 moins une reconduction. Malheureusement, je ne peux
7 pas aveuglément vous recommander une reconduction
8 puisqu'il y a des nuances qui font en sorte que,
9 bien que ce soit comme une reconduction, ce n'est
10 pas une reconduction.

11 Je crois qu'il n'y a rien d'usuel dans ce
12 qu'on propose, qu'il n'y a rien d'usuel à faire un
13 examen sommaire ou faire une reconduction lorsqu'on
14 est convaincu que les budgets sont similaires dans
15 la mesure où c'est un exercice que vous faites
16 constamment. Je faisais référence à la maîtrise de
17 la végétation, c'est quand même des gros budgets.
18 C'est assez robuste comme budgets. Mais il y a des
19 années où la Régie se concentre et fait un examen
20 détaillé et les années suivantes, ne fait pas
21 d'examen détaillé, va reconduire ces budgets-là
22 sans nécessairement faire d'examen détaillé du
23 programme du Distributeur en matière de maîtrise de
24 la végétation.

25 Par contre, elle est convaincue que le

1 budget qui est présenté dans un dossier, l'ayant
2 étudié l'année précédente, elle est convaincue
3 qu'il s'agit dans le cadre de l'exercice, un
4 exercice qui est bien imparfait à certains égards,
5 constitue un budget juste et raisonnable aux fins
6 de fixation des tarifs.

7 Donc, oui, on peut plaider la pureté, qu'on
8 peut plaider qu'il faut aller dans les menus
9 détails, mais non l'exercice tarifaire exige bien
10 souvent de faire... de laisser tomber l'examen de
11 certains sujets parce qu'ils ont été examinés ou
12 parce que l'agenda réglementaire fait en sorte
13 qu'on ne peut pas s'y pencher une année
14 précisément. Donc, ce n'est pas inhabituel, ce
15 n'est pas inhabituel du tout. C'est quelque chose
16 de très, très courant dans le cadre de l'examen des
17 dossiers tarifaires que de reconduire des budgets
18 qui ont été examinés les années précédentes.

19 (11 h 32)

20 Cela étant dit, le dernier élément que
21 j'aimerais aborder, et fait écho à notre
22 préoccupation sur la finalité du budget, et à votre
23 proposition d'intégrer un compte de frais reportés
24 qui capterait les écarts. Notre position, c'est
25 qu'il n'y ait pas de compte de frais reportés.

1 D'ailleurs, le cadre réglementaire applicable
2 aujourd'hui, c'est qu'il s'agit d'un facteur Y pour
3 lequel il n'y a pas de compte de frais reportés.

4 Évidemment, si vous procédiez à la création
5 d'un compte de frais reportés, dans un contexte
6 comme il était évoqué, où on pourrait suspendre un
7 programme dans le courant de l'année deux mille
8 dix-neuf (2019), bien, ça, c'est porteur
9 d'insécurité quant à la stabilité de nos budgets et
10 à la pérennité des programmes que nous, on compte
11 faire en deux mille dix-neuf (2019).

12 Donc, l'ajout d'un compte de frais reportés
13 ne servirait ici, nous croyons, qu'à permettre la
14 fin abrupte d'un programme qui serait capté dans le
15 compte de frais reportés en ce qui concerne les
16 budgets qui ne seraient pas dépensés. Et ça, ça va
17 à l'encontre de ce qu'on recherche essentiellement
18 ici, notamment dans une année d'instabilité quant
19 au cadre réglementaire et à son évolution, c'est
20 bien une stabilité de notre budget deux mille dix-
21 neuf (2019) qui devra nécessairement... et pour
22 lequel le Distributeur veut une certaine sécurité
23 puisqu'il va de l'avant avec ses programmes, et sa
24 planification est déjà en branle.

25 Alors, à moins que vous n'ayez d'autres

1 questions, cela termine mes représentations en
2 réplique.

3 Peut-être un autre élément. Je reviendrais
4 sur le caractère habituel de l'exercice. Et lorsque
5 je vous disais, si vous êtes convaincus qu'il
6 s'agit d'une reconduction, bien, allons-y avec la
7 suspension du traitement de cet aspect-là du
8 dossier.

9 Par contre, si vous avez des questions à
10 nous poser pour vous convaincre qu'il s'agit d'une
11 reconduction, on s'entend que et je réponds un
12 petit peu à votre préoccupation sur la fine ligne
13 entre examiner les budgets et examiner les
14 programmes. Bien, les questions devraient être
15 limitées aux écarts et non pas aux programmes qui
16 sous-tendent les budgets, mais bien aux écarts que
17 vous pourriez constater et qui pourraient susciter,
18 chez vous, des questions quant à mon affirmation à
19 l'effet qu'il s'agit, ni plus ni moins, d'une
20 reconduction du budget de deux mille dix-huit
21 (2018) lorsque notre budget deux mille dix-neuf
22 (2019).

23 Alors, voilà, ça termine mes
24 représentations puis, évidemment, je suis
25 disponible pour répondre à vos questions.

1 Mme SYLVIE DURAND :

2 Bonjour, Sylvie Durand pour la Régie. Vous parlez
3 de... vous avez besoin d'un budget parce que vous
4 avez besoin d'une sécurité dans la planification.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Hum hum.

7 Mme SYLVIE DURAND :

8 Est-ce que vous pourriez élaborer un peu plus sur
9 ce que vous entendez par « sécurité dans la
10 planification » parce que quand je vous écoute, je
11 ne sais pas si je comprends bien, que ça comporte,
12 dans le fond, que dans la mesure où le budget est
13 approuvé ou, par exemple, s'il y avait suspension
14 puis que c'était TEQ qui approuvait les programmes
15 et les budgets, vous ne voyez pas qu'il y a des
16 changements de programmes qui pourraient survenir
17 en cours d'année. Est-ce que c'est à ça que vous
18 faites référence plus particulièrement ou...

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Oui. Mais on ne nie pas qu'il pourrait y avoir des
21 modifications de programmes, sauf que, nous, notre
22 principale préoccupation et ce qui nous importe,
23 c'est évidemment la stabilité. Et si je présente un
24 budget deux mille dix-neuf (2019), c'est parce que
25 je suis confiant de réaliser mon budget deux mille

1 dix-neuf (2019). Et je n'ai aucun avantage ou le
2 Distributeur n'a aucun avantage à ce qu'il y ait un
3 compte de frais reportés puisqu'il injecterait un
4 niveau d'incertitude puisqu'il serait là pour
5 capter des décisions qui viendraient modifier la
6 planification deux mille dix-neuf (2019).

7 Or, nous, ce qu'on vous plaide, c'est que
8 présentement, le budget deux mille dix-neuf (2019),
9 c'est notre planification. Le dossier tarifaire est
10 l'endroit approprié pour le faire approuver. Et
11 l'année prochaine, s'il y a une autre formation qui
12 veut rendre une décision qui va avoir un impact sur
13 deux mille dix-neuf (2019), bien, c'est cette
14 décision-ci du dossier tarifaire, qui aura
15 priorité. Et la deuxième décision qui, selon moi,
16 va arriver après devra tenir compte de la réalité
17 réglementaire qui va exister à ce moment-là et, ça,
18 c'est un dossier tarifaire des tarifs et des
19 budgets qui auront été examinés dans votre dossier.

20 Il devra nécessairement, s'il y a des
21 impacts, et elle pourra, mais il est incontournable
22 que la formation saisit de TEQ, si elle rend des
23 ordonnances qui auront une incidence dans une année
24 en cours, doit tenir compte de ces incidences-là.

25 (11 h 38)

1 Donc, essentiellement, le message, c'est
2 ça. Et la raison pour laquelle nous n'appuyons pas
3 de plein gré ou facilement la création d'un compte
4 de frais reportés, c'est que le seul avantage du
5 compte de frais reportés, en fait, les avantages ne
6 nous apparaissent pas évident en ce qui nous
7 concerne.

8 Me SIMON TURMEL :

9 Maître Fraser, juste pour le jargon, parce que là
10 vous avez utilisé : « Nous sommes d'accord pour la
11 reconduction de deux mille dix-huit (2018). Nous
12 voulons une reconduction de deux mille dix-huit
13 (2018). »

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Non. Non, non, j'ai...

16 Me SIMON TURMEL :

17 C'est ça, hein, c'est pas ça?

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Non, non, non.

20 Me SIMON TURMEL :

21 C'est approuver deux mille dix-neuf (2019).

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Ce que je vous dit c'est approuver deux mille dix-
24 neuf (2019). C'est clair, ma demande c'est
25 approuver deux mille dix-neuf (2019). Ma plaidoirie

1 c'est de vous dire deux mille dix-neuf (2019), à
2 toutes fins pratiques, constitue une reconduction
3 de deux mille dix-huit (2018).

4 Me SIMON TURMEL :

5 O.K. Parce que vous dites souvent « on reconduit
6 comme dans des budgets de végétation ».

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Oui, mais on fait réapprouver, mais on s'entend, il
9 n'y a personne qui le réexamine puis c'est
10 l'équivalent d'une reconduction.

11 Me SIMON TURMEL :

12 O.K.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Oui, oui.

15 Me SIMON TURMEL :

16 « Et exploratoire, comme ça, je ne suis pas content
17 mais je vois... ». S'il y avait une reconduction de
18 deux mille dix-huit (2018) à laquelle s'ajoutent
19 les quelques nuances que vous parlez, c'est pas
20 quelque chose qui satisfait?

21 Me ÉRIC FRASER :

22 Juste un instant. Pas tout à fait, pour les raisons
23 que j'ai déjà invoquées à l'effet que dans un
24 contexte de planification et dans un contexte de
25 rendre compte, ce qu'on utilise c'est ce qui est

1 présenté pour approbation. Donc, pour nous, il est
2 beaucoup plus simple de faire l'exercice inverse,
3 donc de comprendre que le budget proposé constitue
4 ni plus ni moins qu'une reconduction que faire
5 l'inverse, de revenir à deux mille dix-huit (2018)
6 et de replacer les éléments, ce qui ajouterait un
7 niveau de complexité et une année de complexité
8 d'un point de vue comptable...

9 Me SIMON TURMEL :

10 Donc...

11 Me ÉRIC FRASER :

12 ... dans la présentation et les suivis.

13 Me SIMON TURMEL :

14 ... l'enjeu principal porte sur une question
15 comptable de présentation et tout ça, d'après ce
16 que je comprends.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Oui.

19 Me SIMON TURMEL :

20 C'est ce que je sens parce que...

21 Me ÉRIC FRASER :

22 C'est ce que je comprends aussi.

23 Me SIMON TURMEL :

24 ... pour un non-comptable, pour moi c'est bonnet
25 blanc et blanc bonnet, là.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Oui, pour un comptable, c'est important comme les
3 questions juridiques, je pense, mais la question de
4 la présentation que l'ensemble des livres d'Hydro-
5 Québec soit fait comme ça présentement, que les
6 suivis faits de cette manière, je pense que c'est
7 une préoccupation qui est tout à fait légitime,
8 mais juste un instant.

9 Pour rajouter toujours sur la même
10 question, c'est important puisque c'est le meilleur
11 reflet de ce qu'on va faire. Et ça, c'est la façon
12 la plus simple par laquelle je peux vous
13 l'expliquer. Et ça, c'est important puisque ça
14 évite toute confusion dans les suivis. Ce qu'on va
15 faire cette année, c'est ce qu'on présente. Et ce
16 qu'on présente, c'est ce qu'on veut faire adopter.

17 Me SIMON TURMEL :

18 O.K.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Et si vous voulez vous convaincre qu'on se situe
21 dans le même univers que la reconduction, je crois
22 qu'on peut avoir un débat limité sur les écarts et
23 on n'aura pas un débat sur les programmes, on va
24 avoir un débat sur les écarts.

25 Me SIMON TURMEL :

1 Les nuances que vous parliez?

2 Me ÉRIC FRASER :

3 Oui, exactement.

4 Me SIMON TURMEL :

5 Bien. Dernier...

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Qui sont essentiellement très, très simples parce
8 que je vous disais que la GDP explique à peu près
9 toutes les nuances.

10 Me SIMON TURMEL :

11 Je comprends. Dernière question sur l'enjeu de la
12 stabilité des programmes. Est-ce que - peut-être
13 que vous n'avez pas à répondre si vous ne l'avez
14 pas, c'est pas très grave, là - est-ce que le
15 lendemain du premier (1er) avril les programmes
16 commencent à être en oeuvre? Par exemple, si TEQ
17 rendait une décision le premier (1er) mai, qu'est-
18 ce qui s'est passé entre le premier (1er) avril et
19 le premier (1er) mai? Est-ce qu'il y a beaucoup de
20 programmes en oeuvre ou c'est plus tard que ça se
21 met en oeuvre?

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Bien, les programmes sont en oeuvre en continu.

24 D'autant plus, comme je vous disais...

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 En continu.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 On est en continu présentement. Si on avait un
5 nouveau programme, ça ne serait pas pareil.

6 Me SIMON TURMEL :

7 Bien.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 C'est pour ça que je vous dis qu'on est dans
10 l'univers de la reconduction avec tous les
11 « caveats » que j'ai faits. On n'a pas de nouveaux
12 programmes, donc je pense que toutes les
13 plaidoiries de mes confrères sur la nécessité
14 d'examiner, si on avait un nouveau programme avec
15 un nouveau budget, bien là, oui, définitivement.
16 Mais on est dans le même univers des mêmes
17 programmes qui sont en continu depuis plusieurs
18 années.

19 Me SIMON TURMEL :

20 Donc, la crainte c'est que si TEQ rend une
21 décision, disons le premier (1er) juin, et vous
22 avez permis à de nouveaux programmes de se...

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Exact, on prend des engagements, de l'aide
25 financière, on a beau dire qu'on arrête au premier

1 (1er) juin, c'est pas aussi simple que ça, là.

2 (11 h 43)

3 Me SIMON TURMEL :

4 Et question complémentaire à celle-là, vu autrement
5 - puis je ne connais pas TEQ, je ne suis pas sur le
6 dossier de TEQ puis j'ai très peu lu là-dessus,
7 est-ce que TEQ a une compétence pour un plan
8 directeur sur une période de cinq ans? Est-ce que
9 ce n'est pas de lier TEQ pour la première année de
10 lui imposer, par l'intermédiaire de la décision
11 ici, des programmes? Est-ce que TEQ ne se trouve
12 pas un petit peu amputé?

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Non, vous n'allez pas imposer de programmes, vous
15 allez approuver mon budget. Et puis je pense que la
16 dichotomie et la réalité des dossiers tarifaires
17 dans lesquels les budgets sont approuvés va exister
18 et devra... c'est deux juridictions qui devront
19 s'exercer ensemble.

20 Me SIMON TURMEL, régisseur :

21 Je comprends. On n'impose pas de programmes. Mais
22 si TEQ dit « ce programme-ci je ne le veux plus »
23 et qu'elle doit le garder en vigueur pour un an?
24 Vous me suivez?

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Oui. Premièrement, d'un point de vue strictement
3 très technique, ils sont déjà dans TEQ. Donc, tous
4 les programmes qui sont dans le dossier tarifaire
5 deux mille dix-neuf (2019) sont dans le dossier
6 TEQ. Et ensuite de ça, bien, il y a une triste
7 réalité, là. Comme je dis depuis le début, si la
8 formation saisie du dossier du Plan directeur doit
9 tenir compte de la réalité tarifaire, c'est un
10 incontournable. Donc, oui, il y a... Ce n'est pas
11 une limitation de la juridiction, c'est simplement
12 un exercice qui doit être fait à la lumière de
13 l'ensemble des éléments puis les dossiers
14 tarifaires ne vont pas arrêter.

15 Supposons que, Maître Gertler parlait d'un
16 dossier interminable, un hydre, bien, supposons que
17 ce dossier se complexifie, est-ce qu'on va arrêter
18 d'approuver des budgets? Non. On va continuer parce
19 que le tarifaire revient à chaque année; les tarifs
20 reviennent à chaque année. On a besoin de tarifs.
21 On a besoin de faire une démonstration que nos
22 tarifs sont justes et raisonnables. Donc, il y a
23 une juridiction concurrente qui devra s'exercer. Et
24 c'est certain que le Distributeur, à partir du
25 moment où il y aura une première décision sur le

1 Plan directeur, devra respecter cette décision-là
2 et faire la démonstration que ses interventions en
3 efficacité énergétique sont conformes aux
4 ordonnances, aux plans et à l'ensemble du cadre
5 réglementaire qui s'appliquent au Plan directeur.

6 Me SIMON TURMEL, régisseur :

7 Merci, Maître Fraser.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Fraser, j'ai des questions. Vous parlez
10 d'une incertitude. Dans le fond, l'incertitude,
11 elle existe même si on conservait l'examen des
12 programmes... bien, l'examen...

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Ah oui, tout à fait.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... des programmes et des budgets dans le cadre de
17 la présente...

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Hum, hum.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... dans le cadre du présent dossier, parce que
22 tant qu'on ne rend pas notre décision, bien que les
23 programmes, vous avez l'intention de tous les
24 poursuivre, il peut y avoir des changements qui
25 soient apportés. Donc, il y a une incertitude liée

1 à la poursuite de l'ensemble de vos programmes et
2 mesures jusqu'à ce qu'on rende une décision début
3 du mois de mars.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 L'idée de la proposition, c'est de dire, bon, cette
8 décision, avant qu'on la rende, la décision portant
9 sur une approbation finale du budget, des
10 programmes et des mesures en efficacité
11 énergétique, on se dit, peut-être qu'avant de
12 rendre cette décision-là, on préfère attendre,
13 attendre que l'autre formation ait fait son travail
14 d'analyse des programmes, parce qu'on sait que,
15 dans le cadre du dossier de TEQ, la Régie a des
16 pouvoirs qui sont très différents, mais elle a
17 entre autres...

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Oui, pouvoir d'approbation.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... le pouvoir d'approuver.

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Tout à fait.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Puis elle peut modifier les programmes.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ce qui n'est pas le cas dans la tarification. Et là,
5 on dit, bon, O.K., on est en exercice, on est en...
6 c'est comme une année exceptionnelle, c'est certain
7 que les questionnements qu'on a ne se poseront pas
8 ou vont se poser différemment, mettons, je dirais
9 ça, parce qu'il va y en avoir d'autres, là, dans
10 les années qui vont suivre la première approbation.
11 Mais quand on va approuver... Bien, on n'approuve
12 pas le Plan directeur, on donne un avis sur...

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Hum, hum.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... la possibilité, en fait, la capacité du Plan à
17 atteindre les cibles. Mais à l'égard des programmes
18 des distributeurs, on les approuve...

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Il y a une approbation.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... et on approuve l'apport financier. Pour que
23 cette décision puisse entrer en vigueur le plus tôt
24 possible, il faut trouver une façon d'arrimer les
25 deux décisions.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Hum, hum.

3 (11 h 48)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bon. Je vais poser une première question. Quel est
6 le délai maximum avec lequel le Distributeur serait
7 à l'aise de vivre, c'est-à-dire, bon, entre une
8 décision début mars qui vient approuver votre
9 budget et une décision un mois ou deux mois plus
10 tard, le maximum ça serait quoi pour être capable
11 de vivre avec la zone de, parce qu'il se peut que
12 l'apport financier qui soit, par exemple, approuvé
13 dans le dossier de TEQ soit supérieur à ce que le
14 Distributeur demande.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Hum, hum.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On a parlé d'une situation inverse mais...

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... en tenant compte du nouveau contexte...

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... de la politique énergétique, on peut peut-être,
3 la Régie, décider de demander au Distributeur d'en
4 faire plus. Bon. Mais là, ça va vous prendre des
5 budgets pour le faire. Là, on va dire « Ah bien
6 non, la décision est déjà rendue, il y a déjà un
7 budget mais on ne peut pas faire plus que ce qu'on
8 vous a dit qu'on pouvait faire puis on se revoit
9 l'année prochaine ».

10 Mais si on veut que ça aille plus vite un
11 peu, bien...

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Mais j'ai un élément de réponse là-dessus.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ah! Allez-y.

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Ça sera à la formation saisie, en fait, à chaque
18 formation de faire son travail. Si la formation
19 saisie du TEQ décide d'augmenter l'apport financier
20 du Distributeur en deux mille dix-neuf (2019) de
21 manière agressive, bien, c'est elle qui va être la
22 mieux placée et c'est elle qui rendra les
23 ordonnances qui vont nous permettre de le faire.

24 Vous ne savez pas. Vous avez peut-être une
25 idée, vous allez me dire, mais vous ne savez pas où

1 va vous conduire ce dossier-là. Ce que vous savez
2 c'est ce que je vous présente. Ce que vous savez
3 c'est ce que j'ai besoin dans les conditions
4 normales. Si la formation saisie du dossier de TEQ
5 décide de faire autre chose, bien, elle devra agir
6 en toute cohérence avec le cadre réglementaire et
7 elle devra rendre des ordonnances qui vont le
8 permettre.

9 Si TEQ me demande de dépenser dix millions
10 (10 M) de plus dans la récupération des frigos,
11 bien, ça va me prendre une ordonnance qui me dit
12 que j'ai un budget de dix millions (10 M) de plus
13 ou un compte de frais reportés qui sera créé dans
14 ce dossier-là qui va découler de sa demande d'un
15 apport supplémentaire.

16 Mais la formation saisie du dossier
17 tarifaire ne sait pas ces choses-là. Tout ce
18 qu'elle sait c'est que le Distributeur entend faire
19 ce qu'il présente dans son dossier, pas plus, pas
20 moins, il va faire ça. Donc, c'est certain que
21 chaque formation réalisant exactement son mandat
22 sera saisie de différentes questions.

23 Sur la question des délais, j'aimerais
24 ajouter un élément. La progression d'un dossier
25 tarifaire, plus un dossier tarifaire progresse,

1 plus on va chercher notre confort. Donc
2 habituellement rendu au mois de décembre, je sais
3 pas mal où sont mes risques et je peux ajuster. Il
4 y a bien des chances qu'en matière d'efficacité
5 énergétique, et là, je suis dans le domaine de la
6 supposition mais, compte tenu de l'historique qu'on
7 a, qu'à moins qu'on voit poindre à l'horizon un
8 élément de risque dans les débats et dans les DDR,
9 même avant la décision, on est capables d'ajuster
10 d'un point de vue commercial.

11 Mais encore là, comme je vous disais, à
12 chaque formation et à chaque dossier ses enjeux.
13 Donc, je peux gérer le risque juridique efficacité
14 énergétique dans le dossier tarifaire, j'ai
15 suffisamment d'expérience, je sais où je m'en vais.
16 Et la preuve c'est lorsque j'ai des nouveaux
17 programmes que je vais être beaucoup plus frileux
18 sur la mise en place de ma force commerciale, ce
19 qui n'est pas le cas aujourd'hui.

20 Par contre, avec TEQ, j'ai aucune idée. Et
21 si j'ai un compte de frais reportés qui pourrait
22 intervenir sur ce qui a été approuvé ou qui
23 laisserait entendre qu'ils ont une espèce de
24 liberté, je ne serais pas, en tout cas, je ne
25 saurais pas aussi rapidement jusqu'où peut m'amener

1 ce processus-là, il y a beaucoup d'incertitude
2 puisqu'on exerce une nouvelle juridiction et ça
3 peut mener ailleurs.

4 Mais il y a une chose qui est certaine,
5 c'est que la formation saisie du Plan directeur
6 devra rendre toutes les ordonnances pour permettre
7 l'exercice parce qu'on a beau vouloir augmenter mon
8 apport budgétaire, ça me prend les budgets pour le
9 faire.

10 C'est un petit peu la façon dont, c'est une
11 façon simple, peut-être trop, vous me direz, mais
12 c'est une année exceptionnelle et je crois que la
13 formation saisie du Plan directeur doit prendre en
14 compte l'ensemble de ces éléments-là parce que le
15 train réglementaire n'arrêtera pas d'avancer. C'est
16 un petit peu ma vision.

17 Je ne sais pas si j'ai, sur la question des
18 délais, si j'avais un élément de réponse
19 supplémentaire. Alors non, puisqu'on est dans
20 l'élément de continuité, donc, je pense que j'ai
21 pas mal couvert votre question. J'espère.

22 (11 h 53)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui? Non? C'est bon?

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 Oui. D'autres questions?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non, je n'ai pas d'autres questions.

5 Me SIMON TURMEL :

6 O.K. J'avais juste... je voulais juste comprendre,
7 vous étiez d'accord pour un CFR s'il y avait un
8 montant en plus...

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Mais, en fait...

11 Me SIMON TURMEL :

12 Oui.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 ... si vous jugez que le CFR est utile, je vous ai
15 donné notre position. Nous, le CFR, de la façon
16 dont il est présenté aurait plus comme objectif de
17 me nuire. Donc, non, je ne suis pas en faveur d'un
18 CFR. Je suis confiant dans mon dossier et je suis
19 confiant dans mon processus tarifaire, puis je vais
20 m'occuper du reste dans TEQ et je vais, devant la
21 formation de TEQ ou dans ce dossier-là, m'organiser
22 pour gérer mon risque. Et si on veut que j'en fasse
23 plus ou moins, je vais le gérer là, t'sais.

24 Me SIMON TURMEL :

25 O.K.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Mais, je n'ai pas la décision finale, donc c'est
3 certain que c'est un élément qui capte les écarts,
4 là, mais on s'entend qu'on n'est pas dans un...
5 Quand on me demande un CFR aujourd'hui, on n'est
6 pas dans... on n'est pas dans un univers tarifaire
7 où on veut capter des écarts, là. On me demande un
8 CFR pour capter des éléments perturbateurs, donc je
9 ne peux pas être en faveur de ça. Je ne peux pas
10 être en faveur d'une perturbation en deux mille
11 dix-neuf (2019).

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Dans le fond, si on comprend bien votre position,
14 c'est de dire, bon, on tient compte du fait qu'il y
15 a quand même un exercice nouveau qui est réalisé et
16 un examen qui va être fait des mêmes programmes et
17 mesures qui sont déposés dans la tarifaire, que
18 considérant cet examen-là qui va être fait dans le
19 dossier de TEQ, vous êtes d'accord pour qu'on
20 puisse faire un examen plus sommaire, dans le
21 fond...

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Oui, tout à fait.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... du programme... des programmes et des mesures

1 et que, si dans le dossier de TEQ il y a des
2 changements qui sont apportés dans le cadre des
3 programmes...

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Hum, hum.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... et des mesures du Distributeur qui peuvent être
8 des changements dans les modalités, dans l'octroi
9 des aides financières et que dans la mesure où il y
10 a un impact sur le budget deux mille dix-neuf, deux
11 mille vingt (2019-2020), ce sera à cette formation-
12 là de prévoir, le cas échéant, un mécanisme qui
13 permettrait au Distributeur de récupérer les
14 sommes...

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Tout à fait.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... les sommes dont il aurait besoin.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Tout à fait. Ça me semble être la voie la plus
21 simple. Et ça peut être un mécanisme, mais ça peut
22 aussi être le fait de prendre en compte que les
23 éléments les plus costauds qui seraient différents,
24 soit on donne un délai au Distributeur pour le
25 mettre en place. Voyez-vous, on est dans la

1 supposition, là, mais...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui, oui, oui. Oui.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 ... si on me demande d'augmenter mon effort
6 commercial...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Hum, hum.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 ... de le doubler dans un élément, bien ça ne se
11 fait pas du jour au lendemain.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Non, non, non. C'est ça.

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Donc... Mais, effectivement, le dossier du Plan
16 directeur sera beaucoup plus approprié pour
17 examiner qu'est-ce qui est le mécanisme le plus
18 adéquat, t'sais.

19 De la même façon que si mon processus
20 tarifaire fonctionne comme d'habitude, bien je vais
21 l'invoquer dans mon processus TEQ s'il y a des
22 éléments qui viennent perturber mon année deux
23 mille dix-neuf (2019), là, j'ai... Ma sécurité
24 juridique proviendra de votre décision tarifaire.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Hum, hum. C'est bon. Bien, on vous remercie.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 C'est moi qui vous remercie.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 On va donc terminer. Mon Dieu, midi (12 h 00),
7 c'est extraordinaire. On vous souhaite une bonne
8 fin de journée. Et puis on va tenter de rendre une
9 décision à l'égard de cette question-là le plus tôt
10 possible afin que l'on puisse être bien guidés pour
11 la suite des choses. Alors, on vous dit, à la
12 prochaine.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Oui, c'est ça.

15

16 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

17

18

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7